

VILLE DE DREUX
Direction des Affaires juridiques,
Assemblées et Commande Publique

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 juin 2022



Mandature 2020-2026

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Aissa HIRTI, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Josette PHILIPPE, Jacques ALIM, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Cherif DERBALI, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER, Christine PICARD, M. DAUTREY, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Nelson FONSECA, Yucel KISA, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Pouvoirs

Fouzia KAMAL donne pouvoir à Josette PHILIPPE. Talal ABDEL-KADER à Christine PICARD. Amber NIAZ donne pouvoir à Silvia COUSIN. Madame POISSON donne pouvoir à Jean-Michel POISSON. Monsieur FONTAINE donne pouvoir à Monsieur GAMBUTO. Mariam CISSÉ donne pouvoir à Sébastien LEROUX.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Yucel KISA

Direction Assemblées

1. Approbation du Procès-verbal du 7 avril 2022

Monsieur le Maire : Caroline VABRE est arrivée ? Caroline est arrivée. On va commencer notre conseil municipal. Le secrétaire de séance, on m'a soufflé Yucel KISA, si tu veux bien. Comme ta collègue Amber n'est pas là. C'est la parité, c'est formidable. J'ai des excuses et des absences à vous présenter. On m'avait dit Caroline VABRE, mais finalement, elle a pu venir. Où est Caroline ? Excuse-moi. Je vais me réveiller. Caroline, tu es là. Fouzia KAMAL donne pouvoir à Josette PHILIPPE. Talal ABDEL-KADER à Christine PICARD. Amber NIAZ à Silvia COUSIN. Madame POISSON à Jean-Michel POISSON. Ça reste en famille, c'est formidable. Monsieur FONTAINE, qui n'est pas là, tiens, c'est rare, donne pouvoir à Monsieur GAMBUTO. Mariam CISSÉ donne pouvoir à Sébastien LEROUX. Félicitations, Sébastien. Le quorum est atteint. On va passer à l'ordre du jour si vous voulez bien. Le premier point, c'est l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 07 avril 2022. Monsieur FONTAINE n'étant pas là, j'espère que quelqu'un va prendre le relais. Est-ce qu'il y a des observations là-dessus ?

C'est conforme à ce qu'on s'est dit. Oui. OK. Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité**. Je vous remercie.

2. Remplacement de Mme CISSÉ au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social (CCAS).

Monsieur le Maire : Le point 2 est un remplacement au sein du CCAS, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale. Mariam CISSÉ a démissionné de ses fonctions. On vous propose de la remplacer par Caroline VABRE. Si on pouvait faire un vote à main levée puisqu'il n'y a pas d'enjeu là-dessus, si ça vous va, ça pourrait simplifier la démarche. Ça vous va ? Bon. Qui est pour la candidature de Caroline VABRE ? Jacques, tu dois lever la main. Voilà, c'est bon.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Les oppositions s'abstiennent**. Je vous remercie.

Unanimité

Affaires Juridiques

3. SPL « GESTION AMÉNAGEMENT CONSTRUCTION » - Cession d'actions à la commune de Châteauneuf-en-Thymerais

Monsieur le Maire : On passe au point 3, la SPL. En fait, c'est moi qui devais la présenter. Si vous voulez bien, je vais la présenter puisque Jean-Michel POISSON est président de la SPL. Pour des histoires de double casquette, je vais la présenter. La SPL GAC fait entrer à son capital une nouvelle commune, Châteauneuf-en-Thymerais. Pour ce faire, la commune de Dreux va vendre à la commune de Châteauneuf-en-Thymerais 0,2 % du capital des actions détenues par la mairie de Dreux. Ce faisant, la mairie de Dreux a 79,8 % du capital, l'agglomération, 20 %, et Châteauneuf-en-Thymerais, 0,2 %. Châteauneuf-en-Thymerais souhaite utiliser les services de la SPL pour, notamment, les polices administratives du maire et des opérations immobilières qui vont arriver par la suite. On l'accueille. S'ensuivront, je vous l'annonce déjà, durant l'année, ou peut-être en début d'année prochaine, de nouvelles communes qui souhaitent être actionnaires de la SPL. Y a-t-il des questions particulières là-dessus ? Non.

Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Les oppositions s'abstiennent**. Je vous remercie.

Unanimité moins 7 abstentions

Ressources Humaines

4. Convention collaborateurs occasionnels

Monsieur le Maire : Je passe au point 4. Là, ce n'est plus moi. Monsieur Hirti, convention d'accueil de collaborateurs occasionnels bénévoles.

Aïssa HIRTI : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Le projet de délibération que l'on vous propose ce soir concerne une convention d'accueil pour les collaborateurs occasionnels bénévoles. C'est uniquement pour fixer les modalités d'accueil de bénévoles au sein de la collectivité. Ça nous arrive d'en avoir quelques-uns durant l'année pour définir un peu le rôle de chacun et notamment, en matière d'assurance en cas d'accident.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Hirti. Avez-vous des questions ou observations sur cette délibération ? Il n'y a rien de particulier.

Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité**. Je vous remercie.

5. Création d'emplois aidés dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences (PEC)

Monsieur le Maire : On passe au point 5. Toujours Monsieur Hirti, création d'emploi d'aide dans le cadre du dispositif PEC.

Aïssa HIRTI : Le PEC, le parcours emploi compétences (dispositif mis en place par l'État), nous permet de recruter des personnes en voie d'insertion. On vous propose donc la création de trois postes en PEC à raison de 20 h de travail hebdomadaire pour assurer des travaux de nettoyage et de désherbage. Ils seront affectés au service nettoyage et service espaces-verts. Ce sont des postes financés en partie par l'État.

Monsieur le Maire : Très bien, Monsieur Hirti. Des questions ou observations là-dessus ? C'est un dispositif d'État qu'on applique ici.

Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité**. Je vous remercie.

6. Créations et suppressions de postes : mise à jour du tableau des emplois de la ville

Monsieur le Maire : On continue avec le point 6, toujours Aïssa Hirti, s'il te plaît.

Aïssa HIRTI : Comme à chaque conseil municipal, il s'agit de la mise à jour du tableau des emplois avec des créations et suppressions de postes. Suite à la réorganisation de la direction des affaires générales de la commande publique et du juridique, on vous propose la création d'un poste de directeur des assemblées de la commande publique "Achats et affaires juridiques", d'un chef de service commandes publiques, un rédacteur commande publique, un responsable achats, un gestionnaire immobilier et inventaire, un agent d'entretien maison médicale pour les Bâtes. Cette structure va être transférée au Centre communal d'action sociale. Un agent d'entretien des espaces verts et un assistant maison médicale, deux postes également transférés aux espaces verts. Ça, c'est pour les postes supprimés.

Pour les créations de postes, suite à cette réorganisation de cette direction, on vous propose de créer... En fait, on a rajouté dans la fonction commande publique "Achats responsables" : un gestionnaire en marché

public et achats responsables, directeur des affaires juridiques, des assemblées, de la commande publique et des achats responsables, un chef de service de la commande publique et des achats responsables, un gestionnaire marchés publics et achats responsables, un acheteur, un gestionnaire marchés publics et achats responsables, un chauffeur de car, c'est une création de postes pure qui s'effectuera en externe. On s'est rendu compte, lors de la préparation du budget supplémentaire, qu'on dépensait, en moyenne, 75 000 euros de prestations de cars. On s'est dit : "à 75 000 euros, autant créer un poste et le recruter en externe", un agent d'entretien des espaces verts et deux postes d'agents d'état civil polyvalents pour le guichet unique en interne parce qu'on a deux bornes de plus au guichet unique. La seule création de postes sur les postes proposés ce soir, c'est le poste de chauffeur de car. L'acheteur, on a un agent qui quitte la collectivité. Il fait les fonctions de responsable achats, mais n'a pas les compétences d'acheteur. Il sera remplacé par un véritable acheteur.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Hirti. Avez-vous des questions ou observations sur cette délibération ? Monsieur Gambuto, je vous en prie.

Valentino GAMBUTO : Monsieur le Maire, chers collègues, j'ai juste une remarque, ou plutôt une explication de vote. On prend acte de vos déclarations, mais ça devient quand même assez compliqué de suivre, les embauches, les départs, etc. Pour ces raisons-là, on va tout simplement s'abstenir.

Aïssa HIRTI : Toute modification de poste doit passer au conseil municipal.

Valentino GAMBUTO : Ah non, mais bien sûr. On est en train de dire qu'il y a énormément de passages ces derniers temps, et on a moins de visibilité.

Aïssa HIRTI : Demain, on décide de modifier l'intitulé d'un poste, il doit être soumis au conseil municipal.

Valentino GAMBUTO : Si vous ne le faites pas, on vous le reprocherait.

Aïssa HIRTI : Exactement.

Valentino GAMBUTO : Vous faites bien. On va s'abstenir quand même.

Aïssa HIRTI : On aura l'occasion d'en discuter tout à l'heure, je pense.

Monsieur le Maire : Après, si on peut vous fournir un document qui permet d'avoir un état des lieux précis, on peut le faire. Je pense qu'une fois par an, si vous voulez, à mi-parcours, on peut le sortir. Madame HONG, notre chère DRH, qui me regarde avec un petit sourire en coin, me dit : "Ah, ça, c'est pour moi". Oui, Madame HONG, c'est pour vous. Si vous le souhaitez, on peut le sortir à mi-parcours. C'est toujours intéressant de voir un petit peu. Vous avez raison, on en reparlera tout à l'heure : créations, ou suppressions de postes, effectivement, à un moment donné, on s'y perd. Comme on l'a dit déjà depuis longtemps, on est en train de réorienter toute une série d'emplois vers une politique qu'on a souhaitée, pour laquelle on a été élu. À un moment donné, il y a des créations ou des suppressions de postes, on en parle tout à l'heure.

Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Excusez-moi. **Les oppositions s'abstiennent.** Je ne voulais pas vous le faire à l'envers. Je vous remercie. Allez, on continue.

Unanimité

Culture

7. Tarifs préférentiels à destination des bénéficiaires du CNAS

Monsieur le Maire : Fouzia n'est pas là, donc c'est Hélène Barbe qui est en charge de la présentation du CNAS. C'est ça, Hélène ?

Hélène BARBE : Affirmatif, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Tarif préférentiel à destination des bénéficiaires du CNAS, Comité national d'action sociale, qui est une association loi 1901 depuis 50 ans à but non lucratif. Il est destiné à tous fonctionnaires, collectivités territoriales ainsi qu'aux salariés du secteur privé travaillant dans un établissement public relevant de la compétence d'une collectivité locale : OPAC, OPH, missions locales, office du tourisme. Il y a le SDIS, aussi. Le CNAS se gère pour le compte des structures adhérentes, des activités sociales et culturelles près d'un million d'ayants-droit, (environ 40 % des agents territoriaux) en proposant une offre de prestations préétablies. La mise en place d'une offre référentielle à destination de l'ensemble des bénéficiaires du CNAS sera l'occasion pour la ville de Dreux de valoriser une partie de ses actions culturelles à l'échelle régionale et d'accroître ainsi la visibilité de ces établissements culturels. Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission solidarité, santé, démocratie locale, vie des quartiers, éducation, jeunesse, culture et politique sportive, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir accorder au 1^{er} septembre 2022 aux bénéficiaires du CNAS la gratuité d'entrées au musée d'art et d'histoire de Dreux, une réduction de 30 % aux spectacles programmés par le théâtre municipal. D'autre part, il faudra qu'il y ait un logo pour que les agents du CNAS, au niveau national, puissent voir qu'on a fait des tarifs préférentiels ainsi qu'à nos agents de la ville de Dreux. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Hélène. C'est un beau dispositif. Je salue d'ailleurs le travail effectué par Hélène Barbe qui a reçu une déléguée du CNAS ici, avec tous les représentants du département dans cette même salle. C'était une journée, je crois, qui a été très appréciée parce que le CNAS, parfois, dans ses dispositifs et ses modalités, n'est pas forcément toujours très bien connu. En tout cas, c'était une belle journée. Je te remercie de l'avoir organisée. En plus, ils ont découvert la ville de Dreux en même temps.

Hélène BARBE : Je voudrais dire que lorsqu'il y a eu l'assemblée générale à Lorient, on a été cité "ville plébiscitée"...

Monsieur le Maire : La plus belle de France. Non ?

Hélène BARBE : Pas tout à fait, mais presque puisque nous sommes fanion au niveau du département pour développer au CNAS.

Monsieur le Maire : Autocongratulations. C'est magnifique. Avez-vous des questions ou observations sur cette délibération. Je crois qu'il n'y a pas de divergence là-dessus.

Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité**. Je vous remercie. Merci, Hélène.

Éducation

8. Attribution de lots aux élèves des classes élémentaires

Monsieur le Maire : Lydie, c'est à toi.

Lydie GUERIN : Merci. Bonsoir. Il s'agit d'attributions des lots aux élèves des classes élémentaires. La municipalité a décidé de renouveler l'opération d'acquisition des livres non scolaires pour la rentrée scolaire 2022/2023. Chaque élève de Dreux disposera d'un carnet de bons de 30 euros pour l'achat de livres non scolaires à La Rose des Vents. Les bons seront nominatifs et concernent tous les élèves du cycle élémentaire, soit 2 820 élèves que multiplie 30 euros, donc une somme de 84 600 euros. Je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir autoriser la distribution des lots de 30 euros par élève de classe élémentaire. Je vous demande votre avis.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Je reprends parce que quand il y a délibération, effectivement, c'est le petit chéquier que reçoit chaque élève de Dreux, en primaire. Peu importe s'il est, d'ailleurs, en privé, ou en public, on a souhaité s'adresser à tout le monde. C'était un choix politique. Au regard du succès de ce chèque-lecture, 3 x 10 euros, on le renouvelle. Si, dans les années suivantes, on peut le renforcer, on le fera. En tout cas, je fais part d'un témoignage d'une dame que je connais bien, qui me dit : "Monsieur le Maire, je ne vous remercie pas. J'en suis déjà à 21 livres !" C'était gentil, ce qu'elle disait. En gros, c'est de dire : "Voilà, ma fille qui a sept ans a mis le pied, la main, dans le livre et ça n'arrête pas." Eh bien, tant mieux. C'est fait pour ça. Rien que le fait de pousser les portes d'une librairie, d'avoir à faire des bons professionnels à La Rose des Vents qui accompagnent les enfants, etc..., moi, franchement... et toutes les classes, c'est assez formidable. Le fait que les enfants reçoivent un chéquier à leur nom, ça les marque. Donc, on va continuer cet effort parce que c'est un vrai effort. Je suis assez fier de ces opérations. Questions ou observations là-dessus ?

On passe au vote. Tout le monde est d'accord, j'imagine ? Oui. Tout le monde est d'accord. Je vous remercie.
Unanimité.

9. Avenant à la convention d'habilitation informatique entre la Caisse d'allocations familiales et la Ville de Dreux

Monsieur le Maire : Allez, on déroule. Lydie, encore toi.

Lydie GUERIN : Je ne sais plus où j'en étais.

Monsieur le Maire : Convention d'habilitation.

Lydie GUERIN : La ville de Dreux est signataire d'une convention d'habilitation informatique avec la Caisse d'allocations familiales d'Eure-et-Loir depuis le 18 janvier 2018. Cette convention désigne l'ensemble des personnes autorisées à modifier les données concernant les structures de la ville sur le site internet "monenfant.fr". Il convient de mettre à jour la liste des personnes habilitées informatiquement par la CAF d'Eure-et-Loir pour les autoriser à renseigner les données relatives aux disponibilités et/ou les informations liées au fonctionnement des structures suivantes : accueil de loisirs, lieux d'accueil enfants/parents, établissement d'accueil du jeune enfant. Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission solidarité, santé, démocratie locale, vie des quartiers, éducation, jeunesse, culture et politique sportive, je vous demande, si vous êtes en accord, de bien vouloir approuver l'avenant n° 2 à la convention d'habilitation informatique entre la Caisse d'allocations familiales et la ville de Dreux signé le 18 janvier 2018, et autoriser monsieur le

maire, ou son représentant, à signer ledit avenant n°2. C'est une régularisation. C'est vrai que c'est toujours en décalage avec les dates.

Monsieur le Maire : C'est bien résumé. Y a-t-il des questions ou observations là-dessus ? Non ?

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

10. Renouvellement de la convention relative aux modalités d'organisation administrative et financière de la prise en charge par la ville de Dreux de certains abonnements « - 28 ans/365 jours »

Monsieur le Maire : Lydie, je te laisse la main. Vas-y.

Lydie GUERIN : C'est le renouvellement de la convention relative aux modalités d'organisation administrative et financière de la prise en charge par la ville de Dreux de certains abonnements, notamment 28 ans/365 jours. La société Keolis Drouais délivre des cartes de transport intitulées 28 ans/365 jours. Une convention est établie entre la ville de Dreux et la société Keolis afin que la municipalité puisse régler les factures correspondantes aux abonnements. La convention définissant les modalités d'attribution des cartes de transport scolaire prises par la délibération DEL2021-82 du 29 juin 2021 arrive à expiration le 30 juin 2022. À compter de l'année scolaire 2022/2023, sans modification des conditions d'attribution, la participation des familles sera de 35 euros, comme l'année passée. La ville de Dreux réglant la différence par rapport aux tarifs votés par l'Agglo du Pays de Dreux. La convention doit être signée entre les deux entités, à savoir la ville de Dreux et la société Keolis Drouais, afin que la ville de Dreux puisse régler les factures correspondantes aux abonnements. Ceci prend effet le 1^{er} juillet 2022 pour une durée d'un an. Suite à l'avis favorable à l'unanimité de la commission Solidarité, Santé, Démocratie locale, Vie des quartiers, Éducation, Jeunesse, Culture et Politique sportive.

Monsieur le Maire : Il y a une petite coquille à la fin. As-tu vu ? Il y a marqué 55 au lieu de 35.

Lydie GUERIN : Tout à fait.

Monsieur le Maire : On va rectifier.

Lydie GUERIN : je vous demande, si vous êtes d'accord, de bien vouloir fixer à 35 euros la participation des familles. Approuver, pardon, le projet de convention joint en annexe, autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention, fixer à 35 euros la participation des familles. Le tarif reste inchangé par rapport à l'année 2021/2022.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Avez-vous des questions ou observations là-dessus ? Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Juste pour vous dire que ça va dans le bon sens que de développer le plus possible le transport par bus, et pour les plus nombreux possible. Du coup, je ne peux pas m'empêcher de vous poser une question en ce qui concerne le programme que vous aviez présenté, à savoir les bus gratuits pour tous. Où ça en est ? Quel est votre projet ?

Monsieur le Maire : Comme vous avez une mémoire phénoménale, Monsieur Gambuto, vous vous souviendrez parfaitement de ce que j'ai expliqué l'année dernière. On attendait les élections présidentielles pour savoir s'il y aurait, comment dire, des positions budgétaires, financières de l'État, notamment par rapport à la dotation globale de fonctionnement. On pressent quelques petites choses qui arrivent. Si l'État devait bouger sur la dotation, on serait obligé de revoir ce projet. De quelle sorte, je n'en sais rien puisque vous voyez, on en parlera tout à l'heure, le point d'indice a bougé. Je pense que c'est une première salve. On

va revenir dessus par la suite. Vous verrez. Il y a quelques rumeurs de couloirs à Bercy qui disent que la dotation va baisser globalement en France. Est-ce qu'on sera complètement impacté ? Je n'en sais rien. Bref, on attend d'avoir des précisions budgétaires pour ce faire. Mais on a toujours ça en tête. Je l'ai dit. On le fera sous condition que les dotations puissent être garanties dans le temps et notamment, pour les présidentielles. Je répète ce que j'ai déjà dit. Vous vous en souveniez ?

Monsieur Valentino GAMBUTO : Non.

Monsieur le Maire : Vous avez de la chance, les conseils municipaux sont filmés, donc vous pourrez...

Valentino GAMBUTO : Je n'ai pas dit que c'était faux, mais ce dont je me souvenais, c'était que la période COVID avait tout faussé, et qu'on verrait après. Je n'avais pas fait la relation.

Monsieur le Maire : Je l'avais déjà expliqué, mais c'est vérifiable.

Voilà, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

11. Modification de la participation financière aux frais de scolarité

Monsieur le Maire : Allez, on continue. Lydie.

Lydie GUERIN : C'est la dernière. Modification de la participation financière aux frais de scolarité. Les délibérations du conseil municipal du 1^{er} mars 1990 et du 22 mai 2003 fixent le montant et les conditions de la participation financière aux frais de scolarité à 366 euros par enfant. Cependant, il convient de revoir le montant de la participation d'un enfant en maternelle et en élémentaire comme suit. 750 euros pour un enfant hors commune inscrit dans une école maternelle de Dreux, 500 euros pour un enfant hors commune inscrit dans une école élémentaire de Dreux. Concernant un enfant drouais qui fréquente une école maternelle ou élémentaire d'une autre commune, c'est la commune d'accueil qui fixe le montant de la participation financière, et à la ville de Dreux de procéder au versement de celle-ci. Vu l'avis favorable à l'unanimité - 1 abstention de la commission solidarité, santé, démocratie locale, vie des quartiers, éducation, jeunesse, culture et politique sportive, je vous demande, si vous êtes d'accord, de bien vouloir revaloriser les montants des participations financières aux frais de scolarité appliqués aux communes extérieures, soit 750 euros pour un enfant hors commune inscrit dans une école maternelle de Dreux, 500 euros pour un enfant hors commune inscrit dans une école élémentaire de Dreux, versés aux communes extérieures dans les montants fixés par celles-ci.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Avez-vous des questions ou observations là-dessus ? Madame Gentil, vous en prie.

Carine GENTIL : Bonsoir. Je crois comprendre qu'il n'y a pas de revalorisation depuis 2003. Est-ce que vous pourriez nous dire combien d'élèves hors commune sont scolarisés sur Dreux, et combien d'élèves drouais sont scolarisés hors commune ? Quel est donc le coût moyen d'un Drouais scolarisé hors commune, et le coût moyen d'un Drouais scolarisé sur Dreux ?

Monsieur le Maire : Je ne pense pas qu'on ait les chiffres, ici. C'est typiquement des questions qu'on pose en commission de travail.

Carine GENTIL : Oui, mais c'est une commission où, pour un impératif professionnel, je n'ai pas pu assister.

Monsieur le Maire : Madame Gentil, je ne vous fais aucun reproche. Je dis simplement que si vous avez des questions comme ça, même si vous n'êtes pas à la commission, faites un petit mail et on vous répond. Lydie ne va pas sortir ça de sa manche en conseil municipal.

Lydie GUERIN : En plus, on n'a pas fini les dérogations de cette année. Je ne peux pas vous répondre, en fait. Je vous répondrai effectivement et je vous enverrai un petit mail.

Carine GENTIL : D'accord, merci.

Monsieur le Maire : Je ne faisais aucun reproche, Madame Gentil. Monsieur Gambuto, allez-y, je vous en prie.

Valentino GAMBUTO : Sans vouloir pousser plus loin, est-ce qu'en règle générale, ça nous coûte ou ça ne nous coûte pas ? Pas aux 10 euros près, mais est-ce que le fait d'accueillir des élèves des autres communes coûte de l'argent à la commune de Dreux ? L'autre question que je poserai bien aussi, c'est avons-nous des communes hors Dreux qui, finalement, ne payent pas parce qu'elles souhaiteraient qu'on n'ait pas leurs enfants dans notre commune ?

Monsieur le Maire : Il se trouve que les 90 enfants concernés sont hors commune. C'est ce qu'on m'a soufflé derrière. Est-ce que tu le confirmes, Lydie ? C'est ça ? Sur 2 800, c'est ça ? Après, on peut vous donner des chiffres plus précis, mais c'est ce que les techniciens me soufflent derrière. Josette, excuse-moi.

Josette PHILIPPE : Je voulais dire que derrière les chiffres, il y a des situations familiales extrêmement complexes. Et quand vous êtes un parent solo, quand vous habitez un peu loin et quand vous prenez le train par exemple, on comprend que ces parents en solo pleurent pour qu'absolument leurs enfants soient scolarisés le plus près, parce qu'autrement, ça les oblige à des gymnastiques, à lever les mômes à cinq heures du matin pour arriver à les caser chez quelqu'un qui éventuellement les raccompagnerait à une école. Et ça, j'ai été à l'éducation pas très longtemps, mais suffisamment pour savoir que c'est très difficile d'accepter les dérogations, mais c'est encore plus difficile de les refuser. Il y a peut-être des cas où ce n'est pas forcément évident. Mais tous les cas que j'ai vus, ce sont vraiment des cas très particuliers où des mamans ou des papas qui travaillent ailleurs et ce sont toujours des cas personnels complexes. Ils ne demandent pas de dérogation histoire de changer d'école. Il y en a peut-être, mais ça, les services font la différence. Les chiffres, c'est un sujet important. Mais derrière, il y a des familles.

Monsieur le Maire : Merci, Josette. Autre intervention là-dessus.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

Jeunesse

12. Mise en place du Pass avantage jeunes drouais

Monsieur le Maire : Allez, on passe la parole à Yucel. Vas-y, Yucel.

Yucel KISA : Bonsoir tout le monde. C'est la mise en place du Pass avantage jeunes Drouais qui concerne les 12-25 ans. Elle a pour objectif de faciliter l'accès aux accueils jeunes et de profiter pleinement des activités proposées par le service jeunesse, mais aussi la bourse au permis, la bourse au Bafa et de bénéficier d'avantages commerciaux. Elle permet également d'investir les jeunes au Conseil drouais de la jeunesse et au Conseil drouais des jeunes adultes. Le coût de cette carte est de 15 euros par an par Drouais et 30 euros

par an pour les hors commune. Le dispositif sera mis en place à partir du 1^{er} septembre 2022. Je vous demande si vous êtes d'accord de bien vouloir mettre en place ce Pass avantage jeunes.

Monsieur le Maire : Merci, Yucel. Questions et observations là-dessus ? Monsieur Homps et Monsieur David.

André HOMPS : Oui, moi, je voudrais juste comprendre pour les avantages commerciaux de quoi il s'agit exactement. Et par ailleurs, est-ce que c'est bien la mission d'une municipalité ou d'une collectivité de financer du renforcement musculaire, de l'entretien physique pour les jeunes, alors qu'on a déjà des équipements municipaux destinés aux sports, qui ne sont pas tous en super état d'ailleurs, auxquels on pourrait donner la priorité en termes de budget par exemple. Je ne comprends pas à quoi est destiné ce Pass et en quoi il relève des missions des municipalités. Je ne demande qu'à comprendre.

Monsieur le Maire : Si vous posez une question, c'est que vous voulez une réponse. Là, j'ai bien compris. Ça fait partie des Pass qui sont mis en place par beaucoup de collectivités, qui permettent aux jeunes d'avoir une carte qui leur permet d'accéder à des services qu'ils auraient peut-être plus de difficulté à avoir à des prix normaux. On le fait dans beaucoup d'endroits. Alain, si tu veux dire un mot, je t'en prie. Je ne vois pas de difficultés. Je serai quand même surpris que vous votiez contre. Monsieur David avait demandé la parole et Monsieur Gambuto. Vas-y, Alain.

Alain GUENZI : Pour répondre à Monsieur Homps, pour accéder aux installations sportives, il faut être licencié dans un club. Or, on a beaucoup de jeunes qui ne prennent pas de licence à l'année dans un club. Les coûts des licences dans les clubs sont relativement onéreux et impliquent une pratique régulière et quelque chose qui est suivi. Alors qu'avec le Pass jeunesse, justement, ils peuvent pratiquer à un moment donné une activité dans une salle ou une fois la semaine et après, aller faire autre chose et ainsi de suite.

Monsieur le Maire : Techniquement, tu as raison. Monsieur David, allez-y.

Maxime DAVID : Bonsoir à tous. Je voudrais également demander un petit peu plus de précisions. Sur l'idée, c'est intéressant, mais ce que vous venez de dire, Monsieur Guenzi, les précisions que vous avez apportées, ça me pose d'autres questions. Si des personnes souhaitaient faire une activité sportive temporaire peut-être pour tester une activité, à quel niveau ça peut impacter le travail de centres privés de pratique sportive ? Deuxièmement, concrètement, combien ça coûte aux finances de la ville ? Et troisièmement, moi, sur l'idée, je vais vous dire, tout est bon à prendre. Dans un monde idéal, on pourrait faire ça. Mais je note qu'il existe déjà des dispositifs nationaux et régionaux pour les jeunes. Et moi, mon interrogation, c'est qu'au niveau de Dreux, la priorité pour les jeunes, notamment de cette tranche d'âge, ce sont essentiellement les activités d'orientation, de formation ou d'insertion à l'emploi. Je sais que vous allez me dire que ce ne sont pas les compétences de la mairie, mais je pense qu'on pourrait imaginer des politiques d'accompagnement d'associations ou autres pour se prioriser sur ces thématiques qui me semblent plus prioritaires pour les jeunes, surtout dans un contexte où les finances publiques sont limitées.

Monsieur le Maire : Pour l'aspect financier, le jeune qui souhaite avoir la carte paye la carte et ça lui donne accès à des tarifs préférentiels, mais il n'y a pas de dépenses de la ville de Dreux. Ça existe depuis longtemps, je suis surpris par la question. Il a accès à cette carte-là moyennant 15 euros s'il est drouais et 30 euros hors commune et ça lui donne accès à des tarifs préférentiels. Je ne dis pas de bêtises sur les prix ? Oui, c'est ça. Donc il n'y a pas de dépenses en tant que telles de la commune. Ça leur donne accès à des tarifs préférentiels. C'est un partenariat, si vous voulez. Monsieur Gambuto, vous vouliez dire un mot, c'est ça ?

Valentino GAMBUTO : Oui, c'est juste une question qui est venue pendant vos interventions pour savoir si j'avais bien compris. Ce sont un certain nombre d'exemples, mais je suppose que c'est élargi au monde associatif, à tous ceux qui veulent être de ces partenaires. Si les gens veulent faire du théâtre au cercle laïque, je ne sais pas, ou faire des choses comme ça, c'est de la même manière une aide à l'accès à la culture, aux

loisirs, aux autres sports, je n'en sais rien, et ça peut aller dans le cadre aussi d'une cotisation sur l'année. C'est une aide qu'on peut retrouver sur chaque pratique et chaque loisir ou c'est vraiment spécifique à ceux que vous avez cités ?

Monsieur le Maire : En gros, c'est un lancement d'un partenariat qui va s'élargir au fur et à mesure, le cas des associations. Ce n'est pas quelque chose de figé, c'est quelque chose qui va vivre. Peut-être que ça rencontrera un beau succès et tant mieux. Peut-être que les plus jeunes Drouais n'iront pas adhérer à ce dispositif, je n'en sais rien. En tout cas, financièrement, la commune, ça lui coûte zéro, c'est tout simple. Après, excusez-moi, peut-être que c'était mal présenté ou pas suffisamment, je l'entends bien. Ça se fait dans d'autres collectivités. C'est plutôt un truc qui fonctionne bien. C'est comme le Pass culture, tu as raison. Il y a une petite dépense au départ de 15 euros pour avoir accès à la carte. On lance ça, quelquefois on pense faire des choses bien, comme les vélos électriques et ça ne marche pas bien. On lance et puis on fera un bilan ensemble. Mais peut-être qu'effectivement, ce n'était pas suffisamment explicité sur la délibération.

On peut passer au vote, c'est bon ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie pour les jeunes.

Sports

13. Subvention exceptionnelle à l'association sportive Louis Armand

Monsieur le Maire : Allez, on passe à la suite. C'est Alain Guenzi. Tu avais déjà pris la parole, donc tu continues.

Alain GUENZI : Le collègue Louis-Armand demande une aide financière à la suite de la qualification de leur établissement aux jeux de l'UNSS qui se sont déroulés à Montargis à la fin du mois de juin. Le coût du déplacement et de l'hébergement s'élève à 1 400 euros pour le collège. La demande de l'aide s'élève à 800 euros. Je vous demande, si vous êtes d'accord, de bien vouloir approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 800 euros pour l'association sportive du collège Louis-Armand.

Monsieur le Maire : Merci, Alain. Questions et observations là-dessus ? On essaye de les accompagner. Ça ne me semble pas mal.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

Santé

14. Signature du contrat local de santé Dreux Vernouillet

Monsieur le Maire : On passe à la numéro 15, Mounir Chakkar, contrat local de santé Dreux Vernouillet. Pardon ? Ah, c'est Christine ? Il y a marqué "Mounir". Alors, bêtement, je dis "Mounir". C'est Christine, alors. Tu étais au courant au moins, Christine ?

Christine PICARD : Oui, j'étais au courant.

Monsieur le Maire : Tant mieux.

Christine PICARD : Bonjour à tous. Depuis 2012, les villes de Dreux et de Vernouillet ont engagé une politique active en matière de prévention et de promotion de la santé avec comme partenaire l'Agence régionale de santé. En 2016, on a eu un premier CLS qui a vu le jour, qui avait pour but de faciliter l'accès aux soins et d'améliorer le contexte social. Les CLS permettent ces interventions ciblées en cohérence avec les politiques de santé régionale. Face aux besoins locaux et au travail accompli, l'ARS, après moult rebondissements, est favorable à la poursuite du contrat local de santé Dreux Vernouillet pour la période 2022-2026. Il faut dire que messieurs les maires de Dreux et de Vernouillet ont vraiment défendu l'intérêt de ce CLS à l'échelon intercommunal parce que c'est vraiment plus aisé de prendre en charge les besoins de nos locaux et les acteurs de santé du terrain, nous les connaissons au quotidien. Le projet 2022-2026 s'articulera autour des mêmes axes que le projet précédent, à savoir : faciliter l'accès aux soins, promouvoir la santé mentale, éduquer et prévenir et surtout, attirer et maintenir des professionnels de santé localement. Nous demandons à Monsieur le Maire de bien vouloir, si vous en êtes d'accord, signer le CLS qui devra associer en plus les deux CCAS pour la signature parce que ce sont quand même eux qui sont la cheville ouvrière pour l'organisation des contrats locaux de santé.

Monsieur le Maire : Tout à fait, Christine. Merci pour cette présentation rapide. Questions et observations là-dessus ? Je dis juste un mot pour ceux qui voulaient nous suivre ce soir sur Facebook, le live ne fonctionne pas pour une raison qui nous échappe. Par contre, c'est bien enregistré. On le mettra en ligne certainement demain, j'imagine. Je le dis pour ceux qui ont vu que ça ne fonctionne pas dans la salle, bien sûr. Monsieur Gambuto, je vous en prie.

Valentino GAMBUTO : Malgré le live qui ne fonctionne pas, je voudrais intervenir juste pour dire que bien sûr, on va voter, que c'est une démarche qui est importante et que le fait de le travailler sur les deux communes Dreux Vernouillet en même temps, c'est une évidence. Moi, ce qui m'ennuie, c'est que ça fait plusieurs fois que je vois ces contrats passer et ça fait plusieurs fois que je vois depuis de nombreuses années les mêmes problèmes qui sont présentés.

Je ne suis pas en train de vous mettre à l'index, mais juste rappeler, et ceux qui entendront bientôt et qui pourront avoir le live plus tard, le différé, c'est que ce qui ressort quand même de cette enquête et qu'on connaît, mais c'est ne pas oublier de le dire, c'est que le taux de mortalité est plus élevé sur Dreux que celui du département ou celui de la région, que le taux de mortalité prématuré est également supérieur au département et la région, qui d'ailleurs ne sont pas déjà super bien placés. On rencontre des difficultés qui sont vraiment très importantes au niveau de la santé et on sait bien que parmi les raisons qui nous amènent à cette souffrance, il y a l'accès aux soins qui est difficile, qui est difficile par manque par moments, mais aussi qui est difficile par moyens. Il y a des gens qui, lorsqu'ils doivent choisir entre payer le loyer, payer l'électricité, payer à manger et aller se soigner, ce sont les premiers postes qu'ils choisissent. On a des gens qui font de la médecine ici, mais la plupart du temps, lorsque l'on découvre des maux, il est un peu tard, les maladies sont déjà très développées. C'est pour ça qu'on a ce taux de mortalité. C'est pour ça qu'il est vraiment très important qu'au-delà de ce que l'on dit, c'est l'évidence même, et on votera pour, mais il faut aller plus loin. Je ne vais pas dire à chaque fois, pour chaque dossier, il faut un plan Marshall. Mais là, il faut vraiment qu'on se focalise sur la santé à Dreux, qu'on aille beaucoup plus loin, qu'on aille chercher les moyens nécessaires auprès de toutes les structures et nous aussi, qu'on y mette les moyens. Mais on ne peut pas se dire que depuis 10, 15, 20 ans, je ne saurais pas dire, à chaque fois, on vient avec les mêmes résultats de souffrance, de maladies et de problèmes vis-à-vis de la santé. Au-delà de ça, il faut vraiment qu'on aille chercher plus loin une politique beaucoup plus ambitieuse pour tous ces gens qui sont en souffrance.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Gambuto. Il y a d'autres interventions sur ce sujet-là ? Non ? On ne fait pas de miracles là-dessus, vous le savez très bien. Je pourrais vous dire que le conseil régional, vous étiez conseiller régional il y a encore très peu de temps, a créé des centaines de postes de médecins généralistes et résultat, ils ont réussi à en recruter entre 5 et 10 % en deux ans parce que c'est compliqué. Même la région

Centre, avec un budget d'un milliard je ne sais pas combien, un milliard et demi. C'est compliqué. Maintenant, quand on voit le taux de mortalité, effectivement vous avez raison. C'est peut-être aussi à relier avec ce que vous disiez. 22,5 % des Euréliens n'ont pas de médecin généraliste référent. On est à 28 et demi à Dreux. C'est cohérent avec ce qu'on explique.

On essaye d'attirer des médecins. On a créé des postes. On a soutenu la maison médicale des Bâtes. Vous ne l'avez pas soutenue, vous vous êtes abstenu là-dessus, je trouve que c'est dommage, c'était une erreur à mon avis, pour maintenir des médecins sur un quartier de plus de 5 000 personnes. Je termine, Monsieur Gambuto. Et puis, on travaille aussi à plus long terme parce qu'on se bat et on s'est battu et on se battra encore pour la reconstruction de l'hôpital qui est aussi un élément essentiel de notre territoire au-delà de Dreux, c'est pour le bassin de vie. On a arraché la décision pour 210 millions d'euros à l'État. On est très contents, mais on va aller chercher encore un peu plus d'argent parce qu'il faut qu'on ait plus d'argent pour cet hôpital. Tout ça, on essaie de créer une dynamique, des fois, à court terme. Il y a un médecin généraliste, on vient d'apprendre ça, qui vient de s'installer juste à côté, en centre-ville. On est très content de l'accueillir. On essaie de les attirer, de leur montrer qu'ils ont intérêt à s'installer ici, etc., mais c'est compliqué. Même quand on a des moyens énormes, comme un conseil régional, on voit que c'est compliqué. On fait tout ce qu'on peut. Dès qu'on a un médecin contact, on cherche à l'attirer, on essaie de trouver la bonne formule pour l'accueillir, etc... Après, je n'essaie pas de piquer des médecins autour de Dreux. Vous voyez ce que je veux dire ? C'est ce que j'expliquais à l'agglomération. On peut ouvrir une maison médicale. On prend en charge tous les frais, la secrétaire, les machins, ne vous inquiétez pas, tous les médecins à 10-15 kilomètres à la ronde, ils vont venir s'installer à Dreux. Mais je vais dépecer ce qu'il y a autour de Dreux.

Donc il faut qu'on la joue collectif. C'est pour ça aussi que j'avais insisté après les élections pour qu'on crée un poste de vice-président à la Santé, Talal Abdel Kader, parce que c'était un spécialiste et qu'on la joue collectif. On essaie d'avoir une stratégie dès qu'on peut en capter un, on le capte avec grand plaisir. On l'installe au mieux. Sa conjointe ou son conjoint, si on peut l'aider à trouver un travail, on essaie de l'aider à ça. On joue à long terme avec l'hôpital parce que c'est un dossier prioritaire, vraiment prioritaire. Ça a été le sujet pendant les législatives ici. Vous l'avez suivi. Et puis, on soutient la MSP des Bâtes parce que c'est important d'avoir des spécialistes, un médecin. Docteur Janvier s'arrête, il y a quelqu'un qui reprend, tant mieux, mais tout est compliqué. Je ne vais pas dire "il n'y a qu'à, faut qu'on". Vous connaissez le sujet, c'est compliqué. En tout cas, on essaie de se battre sur le court terme, moyen et long terme parce que la santé, ce n'est pas qu'un médecin généraliste, ce sont aussi des spécialistes, ce sont des aides-soignantes, ce sont des infirmières. Des fois, on se focalise sur le médecin généraliste, mais il y a des spécialités aussi autour, les soignants en général.

Valentino GAMBUTO : Si vous le permettez...

Monsieur le Maire : Je vous en prie, Monsieur Gambuto, je déroge à la règle.

Valentino GAMBUTO : Il y avait deux points. Il y avait le point accès aux soignants qui est difficile. Et là, vous soulevez le problème du manque de médecins. C'était déjà une première partie. Moi, je vous parlais de la situation de pauvreté et de dépendance d'une partie des habitants qui n'a pas les moyens d'aller chez le médecin. Et ce sont ces gens-là qu'il faut absolument accompagner, aller chercher, mettre en place des systèmes de détection pour justement les accompagner vers les soins. Tout le problème, c'est que même si on mettait 10 médecins nouveaux sur Dreux, ça ne régulerait pas le problème d'une partie de ces gens-là. Il y a un vrai problème de relation avec la santé. Il y a un vrai problème de pauvreté et de gens qui ne se soignent pas parce qu'ils n'en ont pas les moyens. Et ce sont ces gens-là qu'il faut que socialement on aille chercher et que l'on accompagne.

Après, si vous le permettez, en ce qui concerne l'exemple que vous donnez en ce qui concerne les Bâtes et au même titre que la maison de santé qu'on a aidée ici, ce sont deux fois des sommes importantes qui ont été investies. Il n'y a pas plus de médecins aujourd'hui. Donc ce n'est pas non plus la règle. Il n'y en a pas plus aujourd'hui. Le docteur Janvier part, quelqu'un d'autre va le remplacer. Ça nous aura coûté beaucoup d'argent, je crois. Mais le vrai problème, ce que je mets là en avant, c'est surtout la situation de la plupart des Drouais et la situation de pauvreté et de misère sociale.

Monsieur le Maire : Je ne vais pas relancer le débat, mais vous ne pouvez pas me dire : "Il faut quasiment un plan Marshall" et quand on met de l'argent, me reprocher qu'on mette de l'argent pour sauver une maison médicale. Moi, j'essaie de créer des... Non, Monsieur Gambuto. On essaie de mettre de l'argent là où on juge que c'est utile pour accueillir des médecins dans les meilleures conditions. Il y a des médecins qui veulent être en centre-ville parce qu'ils veulent une autre patientèle. Il y a des médecins qui ont une conviction profonde, et on a reçu la nouvelle généraliste, qui veulent être dans les quartiers parce qu'ils veulent être au plus proche des gens qui en ont le plus besoin.

Il faut avoir différents dispositifs. On ne peut pas avoir aujourd'hui une vision monobloc de l'accueil des médecins. Maintenant, les nouveaux médecins aussi, ils veulent de l'exercice partagé à l'hôpital, c'est-à-dire qu'ils veulent aussi ne plus être isolés dans leur coin. Ils veulent pouvoir exercer à l'hôpital. Il faut qu'on ait une discussion, et heureusement qu'on a un super directeur de l'hôpital, pour qu'il puisse les accueillir en disant : "Moi, j'en fais à 30 %, 50 % parce qu'on est en pluridisciplinaire, on a des collègues et les médecins se sentent moins seuls." Il faut avoir toutes les possibilités parce qu'un médecin aujourd'hui, vous le savez, c'est un peu le roi du monde. Il arrive : "Moi, je veux ça." On ne peut pas non plus tout faire, mais on essaie de bien le faire et de leur montrer l'intérêt d'habiter à Dreux et de s'installer ici.

C'est compliqué, mais je vous assure qu'à chaque fois qu'on a une accroche, on ne lâche rien.

Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie. Tout ça pour voter ensemble en plus. Ce n'est pas mal, ça !

POLITIQUE DE LA VILLE

15. Contrat de ville 2022- Annexe financière

Monsieur le Maire : Mariam Cissé étant absente, je confie la lourde tâche à Sébastien Leroux de présenter la délibération sur le contrat de ville 2022.

Sébastien LEROUX : La loi de programmation 2014 pour la ville et la cohésion...

Monsieur le Maire : Excusez-moi, il y avait quelque chose de particulier, non ?

Monsieur le maire : Non, parce que j'ai vu que vous vouliez déstabiliser Monsieur Leroux. C'est un vrai scandale. Je plaisante. Vas-y, Sébastien.

Sébastien LEROUX : Alors, je reprends parce que ça semble être la récréation. Sur la ville et la cohésion urbaine, un nouveau cadre contractuel a été instauré, répondant à la politique de la ville et réformant la géographie prioritaire pour les six années allant de 2015 à 2020. Le conseil municipal de 2015 a validé une convention cadre du contrat de ville, portée notamment par l'agglomération du Pays de Dreux et signée par les différents partenaires le 03 juillet 2015. Il y avait l'État, le Conseil départemental, l'Agglo du Pays de Dreux, l'office habitat drouais, la Caisse d'allocations familiales, les villes de Dreux et de Vernouillet. La durée du contrat de ville de l'agglomération du pays drouais a été prolongée jusqu'en 2022 par la loi du 28

décembre 2018 pour les finances par la loi de finances 2019. Dans le cadre d'un appel à projets qui a été lancé, permettant aux porteurs de projets et aux partenaires de déposer des projets de cohérence sur les axes prioritaires du contrat de ville : la cohésion sociale, le cadre de vie, le renouvellement urbain, le développement économique, l'emploi et le pilotage, l'ingénierie ressources évaluation.

Vous avez l'annexe financière du contrat de ville pour l'année 2022 qui comprend les actions portées par les différents opérateurs associatifs et les actions portées par la ville de Dreux. Je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir approuver le plan de financement prévu dans l'annexe financière et d'autoriser monsieur le maire à verser aux opérateurs concernés les contributions de la ville de Dreux sous forme de subventions, à signer les conventions éventuelles et à intervenir dans le cadre de ces actions et d'autoriser Monsieur le Maire à percevoir les subventions accordées en faveur de la ville de Dreux et signer les conventions éventuelles à intervenir dans le cadre de ces actions.

Monsieur le Maire : Merci, Sébastien. Questions et observations là-dessus ? Madame Gentil, je vous en prie.

Carine GENTIL : Une observation. On ne peut que se réjouir qu'il y ait trois postes concernant les femmes parce que Dieu sait que les droits des femmes aujourd'hui sont à nouveau dans une précarité alarmante. Simplement, j'ai deux petites observations concernant la création d'une Maison des femmes. On nous demande de voter aujourd'hui une subvention alors que cette Maison des femmes n'existe pas encore puisqu'elle est proposée demain au CCAS. Il n'y a pas encore eu de vote sur la création de la Maison des femmes et on nous demande aujourd'hui de voter une subvention pour cette maison des femmes. Par ailleurs, concernant le cercle des femmes, et ce qui est prévu un échange entre dix femmes des quartiers et une professionnelle pour un montant de 3 084 euros, pourquoi seulement dix femmes ? Sur quelles critères la sélection ? Et quel est le type de professionnel qui va mener ces échanges ?

Monsieur le Maire : Je pense qu'il y a une incompréhension sur la subvention. Un, c'est l'État qui nous a demandé de le présenter comme ça parce que sinon, on ne pouvait pas avoir les subventions et puis par je ne sais pas quel hasard, ça ne devait pas être voté au CCS, la subvention ne serait pas versée. Mais l'État nous a demandé de l'inscrire comme ça pour pouvoir figer la subvention. Je vous laisse revérifier auprès de Monsieur le Sous-Préfet si vous le souhaitez. Voilà une autre question, pardon, Madame Gentil ? Non ?

Carine GENTIL : Non, c'est juste que juridiquement, c'est compliqué de voter quelque chose pour une structure qui n'existe pas.

Monsieur le Maire : Mais il n'y a aucune difficulté. On vote et on demande à l'État de figer une subvention à ce moment-là. Si par hasard, mais je n'y crois pas, que la maison des femmes n'est pas créée, il n'y aura pas de subvention et juridiquement, il n'y a aucun problème, vraiment, je ne comprends pas. Du coup, j'ai oublié l'autre partie de la question, excusez-moi.

Carine GENTIL : Juste avoir des précisions par rapport au cercle de femmes.

Monsieur le Maire : Juste une chose, c'est qu'en fait le micro, il est fait pour que vous parliez naturellement, pas besoin de se rapprocher. Vas-y, Caroline, je vous en prie.

Caroline VABRE : Alors, deux points, sur la maison des femmes, Madame Gentil, comme on est avocat toutes les deux, vous savez qu'il n'y a pas de difficulté, elle va être juste conditionner la subvention, tout simplement. Ça, c'est le premier point légal. Le deuxième point sur la question que vous posez par rapport au cercle de femmes, c'est en fait la régularisation d'une action qui a été menée dans le cadre de ma délégation. Ces cercles de femmes, ils ont été proposés au sein des maisons Proxima, mais en fait, ça a été sur une base de volontariat. J'ai eu la chance de participer à l'un de ces cercles de femmes pour vérifier si cette action elle prenait, si elle était à renouveler, si elle était envisagée au sein de la future Maison des femmes. Ça a été quelque chose d'extraordinaire avec un vrai moment de partage. Donc on est sur une base de volontariat. Il

n'y a pas du tout de sélection. C'était sur dix femmes parce qu'il fallait en fait que l'osmose puisse se créer, si vous voulez, donc on ne pouvait pas donner quelque chose avec une grande ampleur. Une vingtaine de femmes par exemple, ça n'aurait pas pris et on est sur une base du volontariat, tout simplement. Il n'y a pas eu de sélection. Si c'était ça, votre question.

Monsieur le Maire : Merci. Attendez, Madame, il faut demander la parole, c'est comme ça que ça fonctionne. Je suis en train de parler. On n'intervient pas deux fois sur la suite, mais je pense que les réponses étaient complètes. Est-ce que vos collègues ont également des questions ou pas ? Monsieur David, allez-y.

Maxime DAVID : Du coup, pour compléter les précisions sur cette opération cercle des femmes, donc les 3 000 euros qu'on voit là, si je lis la délibération, c'est qu'il y a eu deux échanges, deux fois une heure et demie avec deux fois dix femmes, c'est ça ?

Maxime DAVID : D'accord. Et 3 000 euros pour trois heures d'échanges pour 20 femmes ?

Mme VABRE : Non, ce n'est pas ça. En fait, c'est mal exposé, vous avez raison. C'est une femme qui intervient, qui a créé ce cercle de femmes, qui donne lieu à un échange. Ensuite, il y a des podcasts, c'était enregistré. Vous avez peut-être eu la diffusion des podcasts. Et ces podcasts après, ils sont retravaillés, ils resservent à des gens ; ce n'est pas seulement pour une heure et demie de travail, mais je pourrais vous apporter les précisions et vous envoyer, si vous voulez les fichiers. C'est vraiment quelque chose à écouter, c'est très intéressant.

Monsieur le Maire : C'est une bonne remarque de Monsieur David parce que 1 000 euros l'heure, on se croit chez McKinsey. Je passe au vote ? Elle n'est pas mal celle-là, non ? Elle vise bien. Non, je plaisante. Allez, qui est contre ?

Monsieur GAMBUTO : Ça fait cher le café gourmand.

Monsieur le Maire : Ça fait cher le café gourmand, Monsieur Gambuto, vous avez raison.

Alors, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

URBANISME-FONCIER

16. Approbation de la modification n°4 du PLU

Monsieur le Maire : Allez, on passe à la suite. C'est Jean-Michel, avec une belle petite série. D'ailleurs, j'en profite pour remercier notre collègue Jean-Michel Poisson, premier adjoint, qui est en pleine vacances et qui est revenu ce soir pour présenter ces délibérations. Jean-Michel. Il a l'air déprimé, c'est juste que s'il est en vacances, c'est pour ça, ne vous inquiétez pas. Allez, Jean-Michel, à toi !

Jean-Michel POISSON : Ça, c'est un dossier que l'on suit depuis pas mal de temps puisqu'il s'agit d'une modification simplifiée du PLU sur le territoire de la concession d'aménagement Prod'Homme. Ce dossier arrive à son aboutissement. Il est passé en enquête publique avec un avis favorable, assorti de deux prescriptions rédactionnelles à la marge, mais des précisions. Et donc l'objet de cette modification simplifiée, c'est d'augmenter très légèrement la hauteur de construction possible qui permet la réalisation des bâtiments. On en a déjà parlé pour la reconstitution NPNRU sur le site de Prod'Homme et donc je vous demande d'approuver la modification numéro quatre du plan local d'urbanisme dont on a déjà longuement parlé.

Monsieur le Maire : Merci, Jean-Michel. On a aussi une observation là-dessus, Monsieur David, après Monsieur Gambuto, allez-y !

Maxime DAVID : Effectivement, on avait discuté de ce point en commission, donc je ne reviens pas sur le fond de cet amendement de modification numéro 4. Simplement, pouvez-vous nous confirmer qu'une modification d'ampleur du PLU est prévue à court terme ? Et si c'est le cas, pouvez-vous prendre l'engagement ce soir d'avoir une approche inclusive vis-à-vis de l'opposition ? C'est quand même un sujet qui est majeur et j'aurai l'occasion d'y revenir dans les délibérations suivantes, notamment sur Prod'Homme. Donc je ne reviens pas sur le fond maintenant. Mais simplement, pouvez-vous prendre l'engagement ici devant nous de nous inclure de manière en amont de la révision de ce PLU qu'on ne découvre pas une fois que c'est ficelé en commission, mais qu'on ait vraiment l'occasion d'un échange de perspectives sur l'avenir urbanistique de la ville ?

Jean-Michel POISSON : Bien, comme vous le savez, la révision du PLU est engagée. On l'a déjà développé puisqu'on a pris la décision en conseil municipal. Et puis, le dossier est au stade du diagnostic actuellement, qui doit se terminer avant les congés. Dans le cadre de ce diagnostic, on a déjà eu d'ailleurs des réunions pour lesquelles, à la fois les élus de la majorité et ceux de l'opposition étaient invités. Voilà, où nous en sommes actuellement sur la révision du PLU. Et évidemment, tout ira en enquête publique, bien entendu, mais aussi les idées des uns et des autres, on les prendra en compte avec le bureau d'étude qui est en charge de ce dossier.

Monsieur le Maire : Monsieur GAMBUTO, vous voulez intervenir.

Valentino GAMBUTO : Moi, c'était juste pour vous inviter à faire dans vos délibérations, que les raisons de la délibération soient citées, c'est-à-dire que là, vous l'expliquez très bien et puis, on l'avait vu en commission, on était absolument d'accord pour cette histoire de toit qui devait être un peu plus haut, 50 centimètres ; il valait mieux mettre un mètre. Et ça semble quelque chose de complètement évident et on va voter pour. Sauf que dans la délibération, il y a des tas d'explications, ça nous ramène aux annexes, ex cetera. Mais ce qui va rester d'officiel et entendu l'enregistrer ici, c'est qu'une série d'annotations n'est absolument pas la raison pour laquelle on est en train de voter, me semblait-il. Donc les prochaines fois, juste de les dire assez simplement, on nous demande de 1,50 mètre ou 1 mètre, je ne sais plus, et c'est à cela que ce que ça va resservir essentiellement ce truc-là. C'est beaucoup plus facile à voter puis ça n'appelle pas un débat.

Monsieur le Maire : Vous avez raison pour la bonne lisibilité du document, on peut le rajouter à la délibération. On va le signifier sur pourquoi on le fait. Tout simplement, vous avez raison, parce que des fois, les documents sont trop techniques et c'est un peu imbuvable. C'est vrai. Oui, vous avez raison.

Allez, je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

17. Approbation de la nouvelle convention de promotion « Lotissement Barthou Macé » avec la SPL - commercialisation du dernier lot, lot n°2.

Monsieur le Maire : Allez, on continue ! C'est à toi Jean-Michel, Barthou-Macé.

Jean-Michel POISSON : Donc, approbation de la convention de promotion du lotissement Barthou-Macé. Vous savez que le lotissement Barthou-Macé, c'est un lotissement qui a été conçu par les services de la ville et dont la commercialisation avait été confiée à la SPL, dans une période où la commercialisation était beaucoup plus difficile qu'actuellement. Donc, il y avait un délai pour réaliser cette commercialisation qui a été satisfaite à environ 90 %. Et puis il est resté à la fois des terrains commercialisés, mais dont les gens n'ont pas obtenu leur prêt, donc retour à la case départ. Et puis, il est resté un terrain extrêmement difficile de par sa conception qui aurait permis à un architecte illuminé de proposer une construction, une maison, mais qui, pour les pavillonnaires, ne permettait pas de réaliser une opération. Donc, nous sommes aujourd'hui dans le cadre de la vente du dernier terrain, la promesse de vente est rédigée. Et il nous faut tout simplement avenanter le contrat que nous avons avec la SPL pour permettre, avec un délai de six mois complémentaires, de finaliser la vente avec l'acquéreur.

Monsieur le Maire : Ce fameux terrain un peu mal foutu a été très compliqué à commercialiser. Aucune observation là-dessus ?

Allez ! Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

18. Cession de terrain - Site Émile Prod'Homme

Monsieur le Maire : Allez, c'est encore à toi Jean-Michel ? Du site Émile Prod'homme.

Jean-Michel POISSON : Bien. Nous sommes sur la concession d'aménagement du site Émile Prod'Homme. Il y a deux propriétaires sur cet ensemble foncier, un propriétaire qui est l'OPH, d'une part, donc la SPL fait l'acquisition et c'est déjà passé en conseil ; l'acquisition des propriétés de l'OPH. Et puis, pour ce qui nous concerne aujourd'hui, il s'agit pour la ville de Dreux de céder à la SPL pour permettre de réaliser l'opération. Céder, je n'ai pas la superficie, 52 767 mètres carrés. Le montant de la vente est de 323 000 euros, plus des frais de notaire, plus des frais qui sont afférents au portage foncier. Et donc je vous demande d'émettre un avis favorable pour la transaction entre la ville de Dreux et la SPL.

Monsieur le Maire : Merci, Jean-Michel. Question, observation là-dessus ? Monsieur Gambuto et après, Monsieur David, allez-y !

Valentino GAMBUTO : Oui. Juste dans les discussions en commission, Monsieur Poisson nous avait dit qu'il n'y aurait pas du tout de problèmes en ce qui concerne le fait de reloger en priorité les habitants qui étaient là-bas sur place dans les nouveaux logements puisqu'ils sortaient des logements HLM et qui seraient là-bas. De ne pas leur faire quitter leur quartier et de la même manière qu'aucun des locataires auprès des habitants ne serait chassé du quartier. Donc c'était quelque chose que je trouve important, intéressant et je trouve important, intéressant de le redire en ce conseil municipal.

Monsieur le Maire : Oui, vous avez raison, Monsieur GAMBUTO. Attends ! Je vais couper le micro parce que ça résonne. C'est important de le dire parce qu'on justifie cette préférence pour les locataires de l'OPH en général de ce quartier-là, parce qu'il y a une stratégie de l'OPH de libérer des logements ou d'en racheter pour pouvoir maîtriser des bandes, les maisons en bandes, pour pouvoir les démolir et refaire des nouvelles constructions. Donc effectivement, on ne va pas chasser les gens au Prod'Homme. Je le dis et je le répète, on fait un travail de dentelle où les gens, quand ils veulent déménager, qu'il y ait une possibilité dans le secteur de pouvoir emménager dans une nouvelle maison, quand ils veulent même vendre leur maison. Parce que vous savez, à un moment donné, il y a dix maisons, on a vendu deux maisons au milieu, donc on essaie de

vider les autres maisons. Bref, il faut qu'on arrive à sortir de ça. On a une politique qui était très, très différente là-dessus, fluctuante. Je ne sais même pas qui, ce n'est même pas le problème, mais il faut qu'on arrive à maîtriser le foncier pour redonner à ce quartier un peu des lettres de noblesse. J'ai rassuré quand j'ai fait vice de quartier, qu'on ne va chasser personne. Mais toutes les opportunités sont bonnes pour pouvoir faire bouger le quartier parce qu'il a besoin d'avoir du logement un peu digne, vous connaissez le quartier, Monsieur Gambuto. Des fois, les gens entretiennent leurs trucs très bien, mais des fois, on se pose des questions sur les logements quand même, c'est un peu tristoun. On offre les possibilités aux habitants du quartier de pouvoir être relogés mieux et de pouvoir vendre leurs biens quand ils veulent vendre leurs biens. Il y a eu déjà un monsieur qui nous a envoyé un courrier cette semaine pour dire : "Je suis prêt à le vendre." Et puis ça nous permettra de maîtriser l'ensemble de la bande de maisons et de pouvoir raser et de faire autre chose un peu plus sympa. Ah pardon, Monsieur David, excusez-moi. Comment puis-je vous oublier ?

Maxime DAVID : Je suis d'accord avec vous, c'est un site qui n'est pas simple. C'est un dossier qui n'est pas simple à gérer. Simplement, moi, c'est sur cette délibération-là puis la suivante que j'aimerais faire un commentaire, un double commentaire. Le premier, ça concerne essentiellement l'opérateur avec lequel vous souhaitez travailler pour ce site. Première observation, vous avez observé l'actualité comme moi, il s'agit bien des maisons Phénix de la maison mère Geoxia qui a été placée en liquidation judiciaire hier. Donc, première question, est-ce que ça va avoir un impact sur ce projet, sachant qu'aujourd'hui, il y a 1 600 chantiers qui sont en souffrance suite à cette liquidation ? Deuxième observation, mais qui cette fois-ci est plus sur le fond et je n'engage que moi derrière ce propos. Vous avez raison, c'est un quartier qui nécessite une revalorisation avec ces enjeux de dignité et d'ascension sociale, à travers notamment l'habitat et de changement de la mixité de ce quartier. Je pense que ça passe et c'est en parallèle au commentaire que je vous ai fait précédemment sur le PLU, ça doit passer par une vision de l'habitat drouais plus qualitatif, plus tourné sur des matériaux modernes, durables. Et donc, il me semble qu'à ce titre, le choix de cet opérateur, comme dans beaucoup d'autres projets, ne va pas dans ce sens. C'est pour ça que moi, personnellement, je m'abstiendrai. Et cette abstention, elle repose sur une vision qui n'est pas la même que la vôtre sur l'avenir de la construction à Dreux. Je regrette qu'on soit encore dans des modèles qui, il me semble, sont dépassés.

Monsieur le Maire : Je vais faire soft. Monsieur David, je vous invite à tenir le discours que vous venez de dire aux gens des Prod'Homme. Allez-y, il n'y a aucun problème.

Mme PHILIPPE : N'y allez pas seul.

Monsieur le Maire : N'y allez pas seul ! Non. Déjà, les gens ne vont pas comprendre ce que vous racontez là. Il veut nous vendre des valises, il veut vendre quoi ? Non, Monsieur David, on parle du logement social. D'accord ? On parle de logements qui sont construits avec des normes thermiques du dernier cri, des propriétaires qui n'ont pas ces normes-là thermiques, en RE20 plus, etc., plus 20. Enfin, on a des choses qui sont de bonne qualité. Des maisons Phénix, des fois, il y a une vision un peu comme ça, maison Phénix c'est normé, c'est efficace et c'est bien fait. Alors, bien sûr qu'on est prudent, on est au courant que la société est liquidée. Simplement, on sait aussi que Vinci est en train de reprendre l'ensemble. Vinci, ce n'est pas des rigolos. Mais ne vous inquiétez pas, on ne sera pas là-dedans, s'il y a le moindre doute sur la suite des opérations. On a bien sûr à un très bon niveau les relations, comment dire, qui nous permet d'être rassurés, mais on ne signe pas de chèques en blanc. Voyons, nous sommes des gens sérieux. Après, je vais vous dire, en termes de qualité de logements, c'est normé le logement social, on doit respecter un prix au mètre carré parce qu'on ne peut pas faire n'importe quoi. On ne peut pas faire de l'apport à 40 %, on pourra parler d'office maintenant dans la soirée, mais il faut que ce soit maîtrisé. Et puis l'État nous demande aussi de maîtriser le coût, donc on a un coût au mètre carré qu'on doit respecter. Puis c'est du logement social, mais c'est de bonne qualité. On ne va pas se coucher ce soir, Monsieur David. Allez-y ! Je déroge trop à la règle, ce soir, franchement.

Maxime DAVID : Rassurez-vous, ça sera rapide. Mais simplement, je pense que les habitants des Prud'hommes peuvent tout à fait comprendre, je pense qu'il n'y a aucun sujet là-dessus, ils peuvent tout à fait comprendre et désirer un habitat qu'ils peuvent voir par ailleurs, ailleurs dans la ville ou dans d'autres villes, avec un coût pas forcément beaucoup plus élevé. Je suis désolé de vous le dire, il existe des solutions aujourd'hui. Ce sont des logements, si vous voulez, quand ils vont déménager, on ne déménage pas pour deux ou trois ans, c'est peut-être pour une tranche de vie de dix ans. Quel sera l'état de ces bâtiments dans dix ans ? Si on peut éviter de créer demain des quartiers qu'il faudra à nouveau revaloriser, autant dès le départ, miser un peu plus sur la qualité. C'était le sens de mon commentaire et je pense que ça, ils peuvent le comprendre.

Monsieur le Maire : Ils peuvent tout comprendre, Monsieur David, il n'y a pas de problème. Enfin, je comprends que c'est votre position personnelle. D'accord ? Donc, je pense qu'une fois qu'on se voit pour vous expliquer comment ça se passe au logement social puisque je pense qu'il y a un décrochage entre ce que vous imaginez et la réalité. Moi, je vous le dis très franchement, je ne vais pas aller d'office. Là, tout de suite, on a fait un conseil administration ce matin avec l'État, avec tout le monde, et cetera. Il y a des opérations aujourd'hui, plus 15 % sur la construction et ce n'est que le début. On a été obligé de renoncer à une opération de reconstruction, parce qu'il y a même des lots qu'on a attribués via des marchés publics à des entreprises qui renoncent à leurs lots, qui dénoncent le lot. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on ne peut même pas tenir les prix, on ne peut même pas répondre parce que c'est tellement fluctuant les prix, et on n'est pas loin des 2 000 euros le mètre carré, ça devient délirant. Et on ne peut même pas maîtriser ce qu'on va faire derrière. Mais ce n'est pas l'Office de Dreux, c'est tout le logement social qui est impacté en ce moment. Là, pour le gouvernement, il y a un vrai sujet-là parce que, comme vous dites, il y a des vrais gens derrière. Et moi, je ne veux pas lâcher le contrat qu'on a signé avec maison Phénix, avec toutes les garanties que je vous ai expliqué, parce que là, on fait une affaire correcte pour les finances de l'Office. C'est aussi nos finances et donc, on est vigilant on ne veut pas lâcher. Et Monsieur David, une maison Phénix, un logement social aujourd'hui, une maison Phénix que vous achetez en tant que particulier, c'est la même. Sauf que celui qui achète une maison Phénix pour lui, en tant que particulier, il a des options, il peut imaginer ceci, il peut prendre une pompe à chaleur plus grand, vous voyez ? Mais, je vous assure que les maisons Phénix qu'on a déjà fait d'ailleurs, il y en a déjà qui sont construites. Les gens qui sont dedans sont plutôt ravis et on ne se moque pas du monde en faisant ça. Et c'est des maisons individuelles quand même, Monsieur David. Enfin, je pense que tout le monde a envie d'avoir une maison individuelle. Je ne veux pas enfoncer le clou, mais je pense que vous avez une vision des choses qui ne correspond pas à la réalité.

Je passe au vote, je fais soft. Allez !

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc **abstention**.

Alors, André Homps, je veux dire, vous votez pour ?

D'accord. Voilà, je vous remercie.

Unanimité moins 6 abstentions

19. Approbation Avenant n°1 au Contrat de Concession d'Aménagement - Site Emile Prod'Homme

Monsieur le Maire : Je passe à la suite et c'est encore toi, Jean-Michel. Émile Prod'homme, allons-y, on continue.

Jean-Michel POISSON : Oui, c'est un avenant pour la concession d'aménagement sur le site Émile Prod'homme. Au départ, la concession portait sur les terrains propriété de l'OPH d'une part, les terrains

propriété de la ville d'autre part, à l'exclusion de la voirie primaire qui s'appelle rue Émile Prod'homme, je crois. Au fil des études, nous avons intégré avec la SPL, la réfection totale de la rue Émile Prod'Homme, c'est-à-dire d'une part, ses réseaux, parce que les réseaux d'assainissement sont des vestiges et d'autre part, parce que la voirie aussi est un sombre vestige. Donc, nous intégrons la réfection de cette voirie dans l'ensemble de l'opération de la concession à la charge, on va dire du bilan d'opération géré par la SPL. C'est donc l'objet de cet avenant d'intégrer la voirie dans le cadre de la concession d'aménagement. Je vous demande, si vous en êtes d'accord, d'accepter cet avenant.

Monsieur le Maire : Merci, Jean-Michel. Questions, observations là-dessus ? Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Oui, une observation et puis une explication de vote. Tout d'abord vous dire qu'on va s'abstenir sur (celle-ci). Non pas parce qu'on est opposé au modèle, mais parce que comme on ne connaît pas la proposition dans son intégralité, on s'abstient, en attendant ce qui nous sera proposé. Juste en profiter pour vous dire l'importance de vraiment très bien gérer cette mixité, qu'il y aura entre l'accession à la propriété et le locatif HLM, qui n'est pas une partie de l'un ni une partie de l'autre, pour qu'on trouve une mixité des populations qui y habiteront. Et puis au passage aussi, une inquiétude en ce qui concerne la circulation que ça va générer, parce que si on met tous ces habitations-là plus le projet sanatorium, etc., ça va générer énormément de véhicules. Quand on voit les moments, les accès, comment ils sont assez difficiles du côté de la zone commerciale, vous dire que là il y a quelque chose à penser, il y a matière à anticiper beaucoup à l'avance parce qu'on n'est pas à l'abri de très grosses surprises.

Monsieur le Maire : On est parfaitement d'accord là-dessus. On est parfaitement d'accord. Il y a une première partie de la question que j'ai oubliée. Je suis désolé. Il y a peut-être... La mixité ? Oui, c'est important, c'est-à-dire qu'il faut qu'une intégration se fasse bien. Il faut avoir une bonne proportion entre le privé et le public social effectivement. Mais on le voit, et on a fait neuf logements sociaux en face de la gare dans l'ensemble de 46 logements si bien intégrés. Mais il faut y aller avec parcimonie, bien cibler et que les attributions soient cohérentes. On est tout à fait d'accord.

Je passe au vote. Qui est contre, qui s'abstient ?

Abstention, André Homps et Florence votent pour.

Je vous remercie. Je dis ça, c'est pour le compte-rendu. Vous avez bien compris.

Unanimité moins 6 abstentions

20. Cession de terrain - Site le Clos du Parc

Monsieur le Maire : Allez Jean-Michel, c'est ta soirée, vas-y continue.

Jean-Michel POISSON : On est maintenant sur le Parc des Bâtes. Un dossier dont on a déjà parlé, qui concerne d'une part la réalisation de la résidence senior pavillonnaire dont la commercialisation va bon train, d'après les renseignements qui m'ont été portés. Donc, comme je vous l'avais dit, il y a un surplus de terrain en quelque sorte qui permet de réaliser un petit lotissement d'une quinzaine de parcelles, dont on cède le terrain à la Maison de l'Aménagement, qui est déjà titulaire d'une concession d'aménagement. La cession du terrain est à hauteur de 250 000 euros net vendeur, conformément à l'estimation des Domaines d'ailleurs. Et puis, je vous demande si vous êtes d'accord de bien vouloir émettre un avis favorable à cette cession et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente.

Monsieur le Maire : Merci, Jean-Michel. Questions, observations là-dessus ? Monsieur David et Monsieur Gambuto, allez-y.

Monsieur DAVID : En ce qui me concerne, c'est simplement pour expliquer notre vote. Vous savez que sur ce dossier, on a une position qui est divergente au sein de l'opposition. Donc on aura un vote par groupe, si vous voulez. En tout cas, une position divergente, je sais que vous aimez bien faire semblant d'oublier.

Monsieur le Maire : Moi, c'est vrai que quand on brise un mariage comme le vôtre, ça me fait toujours de la peine, je le précise quand même.

Monsieur DAVID : Désolé. Je suis sûr que vous en remettrez.

Monsieur le Maire : Franchement, oui. Il y avait d'autre intervention là-dessus ? Monsieur Gambuto, pardon.

Valentino GAMBUTO : Juste vous savez, ce que vous faites, ça me fait penser à l'histoire de la grenouille qu'on met dans l'eau bouillante, vous connaissez l'histoire. Je parle de ça, pas d'autre intervention.

Monsieur le Maire : Ça s'appelle le paradoxe de la grenouille, c'est une théorie économique pour être précis.

Valentino GAMBUTO : D'accord. Donc vous la connaissez. Pour ceux qui ne connaissent pas, c'est que si on prend une grenouille, on la jette dans l'eau bouillante, elle saute et puis elle s'en va directement. En revanche, si vous la mettez dans l'eau tiède, elle est tranquille. Vous faites monter la température, elle est de mieux en mieux. Puis après, elle a trop chaud, puis elle finit par mourir ébouillantée parce qu'elle n'a plus la force de sortir. J'ai un peu l'impression que c'est la même chose avec votre parc, c'est-à-dire que si vous nous aviez dit d'entrée tout ce que vous vouliez vendre, il y aurait eu un tollé général, alors que là presque à chaque conseil, un petit coup de 10 000, un petit coup de 15 000 et chaque fois, on envoie un petit peu plus et on va finir bientôt à des logements qu'on fera rue du Vieux Pavé parce qu'on aura un parc qui se résumera au puit qui est au milieu de la rue du Vieux Pavé.

Donc, vous comprenez bien qu'on va voter contre puisque là, on continue à bétonner et puis à faire bouillir la marmite peut-être, mais en tout cas la grenouille. Et puis on se retrouve à un fait que là, on en met encore 10 000. Après, toujours sur la même ironie, vous dire quand même au passage, on est tous d'accord sur le fait que le montant des terrains autour des Bâtes, etc., et tout est autour de 35 euros, c'est quelque chose d'établi. Puis chaque fois qu'on est vers là-bas, alors qu'on est sur des terrains qui sont un peu plus demandés, un peu plus à l'écart, un peu plus sympas, on redescend au niveau du prix puisque là, on reviendrait à 25 euros le mètre carré, ce qui n'est pas cher par rapport à ce qu'il y a un petit peu plus loin, en plein cœur des Bâtes, qui est évalué de façon régulière à 35. Quand bien même ce sera à 35, on voterait contre, mais vous dire qu'au passage, en plus...

Monsieur le Maire : Pour le coup, on ne peut pas vous convaincre. C'est un sujet qu'on a abordé. Après, tout simplement Monsieur Gambuto, vous savez, c'est dans le cadre du PLU qui a été voté en 2012 qu'il y a un projet à urbaniser, qu'on respecte, le PLU parfaitement, c'est tout point.

Allez, je passe au vote. Qui est contre ? Donc **les oppositions sauf André Homps et Madame Archambaudière.**

Qui s'abstient ? Pas d'abstention.

Donc, je vous remercie.

Allez, on continue. Pardon, André. Vous êtes pour. Oui, c'est ce que j'ai dit, c'est que **les oppositions votent contre, sauf André Homps et Madame Archambaudière.**

Donc, vous votez pour le projet. Le compte-rendu sera parfaitement, s'il y a une erreur, surtout vous me signalez.

Majorité et 6 contre

21. Cession d'une parcelle rue de Penthièvre

Monsieur le Maire : Je laisse Jean-Michel. Vas-y, Jean-Michel.

Jean-Michel POISSON : Depuis la commission, vous êtes tous allés vous promener rue de Penthièvre, bien entendu, n'est-ce pas ? Et donc, nous cédon un tout petit terrain 148 mètres carrés qui sert actuellement de parking pour la parcelle qui se trouve, je ne sais pas, il n'y a pas de dessin, qui se trouve à côté. Donc, nous cédon ce petit terrain au propriétaire de cet immeuble, qui a été rénové avec beaucoup de soins, pour permettre un petit peu de stationnement à proximité. Le montant de la transaction, je ne sais plus combien, c'est 4 736 euros, à 32 euros du mètre carré, Monsieur Gambuto. 32, il n'écoute pas, c'est exprès.

Monsieur le Maire : Questions, observations là-dessus ?

On peut passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient.

À l'**unanimité**. Je vous remercie.

22. Cession de parcelles rue de Moronval

Monsieur le Maire : Jean-Michel, on parle de la rue de Moronval.

Jean-Michel POISSON : Rue de Moronval. Cette fois, nous cédon une parcelle de terrain relativement importante à la société Link City, qui œuvre pour la société Adoma sur une superficie de 6 485 mètres carrés sur le site qui longe les voies de chemin de fer rue de Moronval. Donc l'objectif, c'est la construction d'une résidence sociale de 100 logements collectifs et d'une petite pension de famille de 25 logements, à l'image de celle qui existe à Vernouillet derrière Hyper U, l'ancien hôtel. Derrière Gamm Vert. L'objectif pour Adoma, c'est de pouvoir décharger leur site de la grande falaise, qui, comme on le sait, pose toujours beaucoup de difficultés. Le prix de vente est de 226 975 euros environ, puisqu'il faudra que la superficie de la parcelle soit exactement déterminée par le géomètre au prix de, Monsieur Gambuto, 35 euros le mètre carré. Nous progressons.

Monsieur le Maire : C'est donc l'Adoma, c'est l'ancien Sonacotra, c'est la Caisse des dépôts qui souhaite construire un immeuble ici pour accueillir des personnes qui en ont besoin puisqu'ils vont réinvestir lourdement sur le site Beaurepaire, on l'appelle comme ça, sur les hauteurs pour décloisonner et avoir des espaces de vie pour les personnes qui logent là-bas, aux normes et puis de qualité. Donc, ils vont investir je crois 700 000 euros à Beaurepaire. Ils vont construire un nouveau bâtiment à cet endroit. Questions là-dessus ? Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Oui, c'était une remarque. Il y avait en effet cette question de savoir si quand vous dites "partage", si c'est une partie des gens qui habitent Adoma qui vont descendre ou si c'est la totalité des investissements. Vous avez à moitié répondu. Après, c'était vous dire quand même, là, on se retrouve avec des gens qui sont dans une situation un peu difficile. Ce n'est pas l'endroit le plus sympa non plus qu'on offre. Dans mon parcours résidentiel vous savez, j'habitais rue de Moronval, en face de la gare, donc un petit peu

plus loin. Ce n'était pas de ce qu'il y avait de plus super. Là, c'est le long du chemin de fer. Mais bon, c'est un terrain, le PLU permet de le faire et tout. Et puis, j'ai été étonné de voir que justement, il est à 30 et quelques euros, quand on compare, c'est-à-dire si vous voulez faire votre pavillon, si vous avez le choix entre faire le long des chemins de fer à 32 euros ou le faire au parc des Bâtes à 25, je vous laisse choisir ce que vous préférez. Pour le reste, c'était juste l'occasion pour moi de vous montrer les différences de prix quelquefois qui sont discutables. Puis, juste sur le truc, et savoir si tous les gens de l'Adoma descendront ou si vous investissez.

Monsieur le Maire : Sur le choix du terrain, Monsieur Gambuto, nous avons eu plusieurs réunions, depuis deux ou trois ans avec Adoma et nous leur avons proposé plusieurs terrains, et c'est leur choix qui s'est déterminé sur le terrain (numéro 20). C'est leur choix. Puis je vous dirai qu'à 25 euros, effectivement, c'est un meilleur spot. Mais quand vous verrez les prix des VRD, ça va peut-être détendre tout le monde. Madame Gentil.

Carine GENTIL : Une observation parce qu'effectivement, le foyer Adoma qui est rue de la Grande Falaise est juste dans un état déplorable. Les gens vivent entre les cafards, l'électroménager dégradé et des conditions de vie sordides. La population qui vit là-bas va être en partie délocalisée sur les nouveaux logements et Adoma s'était engagé à faire des travaux d'importance. Mais je ne me souviens plus quelle échéance puisque rien n'est commencé pour l'instant. Est-ce que les gens vivent vraiment dans des conditions difficiles ?

Monsieur le Maire : Oui, vous avez tout à fait raison.

Jean-Michel POISSON : Juste une petite observation.

Monsieur le Maire : Jean-Michel, ça fait 2 fois que tu me coupes la parole, quand même. Tu es en forme ce soir, tu es en vacances ?

Jean-Michel POISSON : Je suis désolé.

Monsieur le Maire : Je termine ce que je veux dire. Merci, Jean-Michel. Simplement c'est qu'on a reçu à plusieurs reprises, Jean-Michel, notamment le directeur régional de l'Adoma qui s'occupe de ces questions-là. Ils doivent entamer des travaux assez rapidement. Je crois que c'est 700 000 euros qu'ils vont investir sur place. Ils vont refaire complètement l'intérieur. Après, franchement, la date, je ne m'en souviens plus, Jean-Michel, si tu l'as en tête ? Pour les travaux à Beaurepaire en haut ? Tu n'as pas en tête ? On doit avoir ça dans le dossier. Vas-y, Jean-Michel, je t'en prie.

Jean-Michel POISSON : Non, c'était juste pour indiquer qu'Adoma est quand même intervenue lourdement sur ces immeubles de la rue de la Grande Falaise, en assurant un clos et couvert, une isolation thermique par l'extérieur performante. En revanche, il est vrai, dans un phasage des travaux pour ce qui concerne l'intérieur, ils ont effectivement beaucoup à faire.

Monsieur le Maire : Merci, Jean-Michel.

Allez, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'unanimité. Je vous remercie.

23. Location -gérance La Tourelle

Monsieur le Maire : Allez, on passe. Merci, Jean-Michel tu as terminé ton tour d'horizon, et on passe la main à Sébastien Leroux.

Sébastien LEROUX : On va essayer d'aller un peu vite. Le programme reste chargé, Monsieur le Maire. La ville de Dreux a lancé un appel à projets afin de trouver un repreneur, un établissement de débits de boisson situé 6, rue Porte Chartraine, prénommé La Tourelle, afin de préserver l'attractivité du centre-ville. Donc, lors de cette commission à laquelle, je précise, un membre de l'opposition ou des oppositions est invité à faire partie de cette commission. Le cas échéant, c'était Monsieur David, la dernière fois. Donc, la ville de Dreux a retenu la candidature de Monsieur Saïd Jaouik pour être repreneur de l'immeuble à usage commercial composé comme il suit donc le bar, le premier étage, la cave et la terrasse extérieure. La location gérance comprend une mise à disposition de licence 4 appartenant à la Ville. Donc, en contrepartie, il y a un loyer de 720 euros TTC, étant précisé que les contrats liés aux fluides sont directement contractés par Monsieur Saïd Jaouik.

Donc, toutes les conditions de location sont définies par le contrat de location gérance. Je vous demande si vous en êtes d'accord de bien vouloir approuver la mise à disposition au titre de la location gérance de l'immeuble La Tourelle à Dreux 6, rue Porte Chartraine, au profit de Monsieur Jaouik à compter du 1^{er} juillet 2022, et dire que la location gérance est consentie moyennant une redevance mensuelle toutes taxes comprises de 720 euros et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de location gérance, dont la rédaction est confiée au notaire désigné par la commune.

Monsieur le Maire : Merci, Sébastien. Questions, observations là-dessus ? Oui, vas-y, Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : C'est juste une remarque parce que je me félicite du fait de vouloir toujours garder cette entrée de ville qui est très importante avec de l'animation et par ce bar qui est vraiment important. Et en ce qui concerne le loyer et tout, vous avez jugé ce qui était juste et il n'y a pas de problème. La seule chose, c'est, ce que j'avais exprimé en commission, en contractualisant, d'avoir la certitude d'une amplitude horaire assurée pendant la journée et d'avoir le dimanche matin, qui est un moment très important des gens qui viennent, qu'il soit ouvert, même quand il fait moyen, et que ça ne ferme pas quand il y a un petit peu de vent, et puis d'avoir les moments de fêtes, que ce soit municipales ou des fêtes commerciales, l'assurance que ce soit toujours ouvert. C'est le niveau de l'animation de la ville qui est plus important pour nous, parce que ça rapporte. Donc si vous avez pris toutes les dispositions pour avoir tout ça, on dira oui sans hésiter.

Monsieur le Maire : Oui, je fais vite. Monsieur David était présent à la commission. Ceux sont des questions qu'on a posées bien sûr naturellement. Il y a même d'autres questions que je pourrais évoquer avec vous, mais pas ici sur qu'est-ce qui devrait servir, etc., pour s'assurer qu'il rentre dans un cadre d'un bar soutenu par la municipalité. Je vais vous expliquer ça entre nous. Pour s'assurer qu'on garde bien la même philosophie avec beaucoup de sérieux et qu'il puisse avoir surtout une très bonne gestion de la clientèle parce que les riverains, au bout d'un moment, en avaient un peu assez, et c'est légitime, qu'on ne puisse pas dormir à 1h, 2h du matin, notamment le week-end. On passe au vote ? Tu veux rajouter. Je pense que ça va être très long ce soir. Vas-y Sébastien.

Sébastien LEROUX : Non, juste pour préciser qu'effectivement, tous ces éléments dont vous posez la question, Monsieur Gambuto, étaient précisés dans le cahier des charges qui a servi effectivement à retenir les candidats. Et puis vous avez noté comme moi, on n'a pas été invité, comme vous l'aviez dit en commission. On ne sait pas ce qui s'est passé, Monsieur David.

Monsieur le Maire : En fait, lui il a été invité, nous on n'a pas été invité, c'est ça. Non, je plaisante, c'est une blague, Monsieur David. Donc, les premiers retours qu'on a eus, c'est que ça se passe très bien, il est très satisfait. François, tu me connais bien ? Et puis, je précise quand même, c'est qu'on a pris les décisions ensemble, Monsieur David. On était d'accord sur la décision d'attribuer à Monsieur Jaouik. C'est bien, écoutez, c'est un monsieur sérieux, ce n'est pas un gamin. On espère que ça va tourner comme il faut. Monsieur Leroux, je peux passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'unanimité. Je vous remercie.

24. Bilan des cessions et acquisitions – année 2021

Monsieur le Maire : Allez, Monsieur Leroux. Ah non, excusez-moi parce que j'ai oublié la 24. La 23 ! Ça va, ne m'engueulez pas. J'ai oublié la dernière de Jean-Michel que j'ai pris, c'était sur le bilan des cessions et acquisitions. Excusez-moi, Jean-Michel, je te laisse dérouler ton truc.

Jean-Michel POISSON : Pour l'exercice 2021, nous devons effectivement tirer le bilan des acquisitions et des cessions opérées par notre commune. La ville de Dreux pour l'exercice 2021 a acquis plusieurs biens pour un montant total de 1 135 000 euros, dont vous avez la liste 72, rue Saint-Martin ; le 26, Grande-Rue ; 10, rue Esmerly Caron ; la rue Émile Prod'Homme ; le 11, rue Saint-Pierre. Et dans le même temps, la ville a cédé pour un montant des cessions de 818 244 euros. Donc, vous avez la liste le lotissement Barthou Macé; le 59, rue Saint-Thibault ; le 17B, rue Ernest-Renan ; Flonville rue des Fermiers pour un lotissement, la rue des Prêtres, le RD 828 et boulevard Delescluze. Et donc, je vous demande de prendre acte de cet état des cessions et des acquisitions. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Jean-Michel. Questions, observations là-dessus ? Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Oui, très rapidement, je vous avais demandé la dernière fois et vous aviez acquiescé le fait qu'on puisse avoir l'état de tout le patrimoine drouais à un moment le temps que vous le recensez. Et puis après, je vous avais demandé aussi que nous soit annoncé à l'avance ce que vous souhaitez vendre pour pouvoir avoir une vision globale.

Monsieur le Maire : Oui, on me souffle qu'on est en train de le faire parce qu'on renouvelle nos assurances sur notre patrimoine et que du coup, l'assurance demande la mise à jour du patrimoine. Donc, quand ce sera terminé, on pourra vous le communiquer. Bonne lecture, parce que pour les insomniaques, c'est nickel. En fait, c'est impressionnant quand on cumule tous les fonciers bâtis, non bâtis, c'est impressionnant, vraiment impressionnant. Mais vous m'en ferez une synthèse, Monsieur Gambuto.

Je peux passer au vote, c'est bon là-dessus ? Alors, qui est contre ? Ah non,

Prendre acte, on ne vote pas. Parfait.

25. Modalités d'application des charges – logements appartenant à la ville de Dreux

Monsieur le Maire : Alors, je reviens à Monsieur Leroux. Allez, Sébastien, vas-y.

Sébastien LEROUX : En fait, c'est les modalités d'application des charges au logement appartenant à la ville de Dreux. Donc, dans le cadre d'une harmonisation des charges pour les agents logés pour nécessité absolue de service ou les locataires, il est nécessaire de compléter la délibération du 22 juin 2016 pour être précis. Ainsi donc, il est proposé de procéder de la manière suivante : pour les logements possédant des compteurs individuels, les locataires feront leur œuvre et leur affaire en souscrivant des contrats auprès des concessionnaires pour les logements équipés de sous compteurs donc le relevé sera fait par les services techniques. Et puis, effectivement, il y aura une régularisation réelle une fois par an et pour les locations qui ne présentent pas de compteurs, donc il y avait une délibération de 2016 qui précisait qu'avec actualisation annuelle des tarifs sera appliquée selon les modalités de calcul qui sont en dessous. Mais en fait, vous avez

le chauffage, l'électricité et l'eau avec des consommations moyennes. Et puis c'est révisé chaque année. Donc, il y a eu un avis favorable, à l'unanimité, moins deux abstentions à la commission des services techniques. Donc je vous demande si vous êtes d'accord de bien vouloir approuver les modalités d'application des charges proposées ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur LEROUX. Allez quelques observations. Non ? C'est aimable.

Je passe aux votes, qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'**unanimité**. Je vous remercie.

CONTRACTUALISATIONS ACTION CŒUR DE VILLE

26. Bilan à mi-parcours du Contrat de la région de Solidarité territoriale

Monsieur le Maire : Allez, je passe la main à Josette Philippe pour le bilan mi-parcours du contrat de région et de foyer territorial.

Josette PHILIPPE : Le CRST arrive à mi-parcours et comme à chaque fois que ce type de contrat arrive à mi-parcours, il s'agit de rééquilibrer les choses et on s'aperçoit que le taux d'engagement de ce contrat reste assez faible. Ça veut dire que les projets qui ont été inscrits au départ ne sont pas tous arrivés à terme et du coup, il y a des opportunités à saisir, à condition que les projets soient prêts à être déposés. Et comme c'est géré par l'agglomération, c'est l'agglomération qui sollicite la ville de Dreux et la ville de Dreux, ça tombe bien, a deux projets prêts et elle va les présenter sous réserve du vote de cette assemblée. Il s'agit du square de la République, l'aménagement du square de la République, qui a déjà été décrit à plusieurs reprises : ouverture sur la Blaise, etc., et d'une cour d'école, la cour de l'école Louise-Michel. Pour que cette cour soit faite selon les règles de l'art d'aujourd'hui, c'est-à-dire au lieu d'avoir un morceau de béton énorme et puis des morceaux de branches d'arbres et bien que les conditions soient convenables dans l'intérêt des enfants et puis, bien sûr, sur le système, dans le développement durable. Alors, sur le square de la République, la demande de subvention est de l'ordre de 200 000 euros et puis, pour la cour de l'école Louise-Michel, c'est 100 000 euros. Je vous demande donc si vous êtes d'accord de bien vouloir valider la proposition d'amender la maquette initiale du CRST, contrat régional, et d'approuver la proposition de maquette pour le bilan à mi-parcours, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la proposition de maquette du bilan à mi-parcours. Il s'agit de demander de l'argent, donc c'est plus facile à défendre comme délibération.

Monsieur le Maire : Merci, Josette. Un sujet que tu connais bien ?

Josette PHILIPPE : Un petit peu. Là, il s'agit de quelque chose qu'on a dû voter, enfin moi, j'espère que je vais voter.

Monsieur le Maire : Ne t'inquiète pas, tu vas voter bien sûr.

Josette PHILIPPE : Vous, c'est sûr !

Monsieur le Maire : Merci, Josette. Alors, on a mis des visuels parce qu'on soutient le visuel, mais c'est une idée. Ce n'est pas du tout ce qui va être fait, c'est en plein travail en ce moment. Puis, de la même façon, on soumettra aux drouais le projet qui aurait été imaginé et puis ils pourront l'amender, comme on l'a fait par ailleurs sur d'autres sujets. Question observations là-dessus ? Monsieur David ! Vous ne voulez pas vous coucher ce soir ? Vous êtes en forme. Oh pardon, excusez-moi, je vous ai coupé le micro, pardon.

Maxime DAVID : Je pensais avoir des sujets dans la délibération spécifique à ça, mais c'est l'occasion, vu que vous nous présentez effectivement des images qu'on avait demandées lors de la dernière commission. Je trouve très bien d'aller chercher un peu plus d'argent. Justement, moi, la question qui m'interpellaient, découvrir les berges, je trouve que c'est une très bonne idée. On voit ce qui s'est fait à Évreux, c'est encourageant. Moi, j'ai une interrogation, une réserve en tout cas, c'est l'image que vous voyez à gauche Berges actuelle de la Blaise, est-ce que vous nous garanzissez que cette partie-là, qui est le long de la rue du mur en fait, les quais actuels en pierre et avec les arbres juste à bord seront préservés ? Où se fera le découverture pour garantir qu'on préserve cet espace ?

Monsieur le Maire : Je pensais avoir répondu à la question, mais je vais répéter. Il y a un cabinet qui a remporté le marché il y a quelques jours, deux semaines peut-être, je ne sais plus qui travaille dessus, qui va nous faire des propositions, je n'en sais rien. Surtout que c'était quand même un travail de spécialistes. On est au bord de l'eau, il y a quand même des enjeux particuliers, donc il y aura des propositions. On les regardera ensemble mais je n'ai pas d'éléments aujourd'hui pour vous répondre là-dessus. Je pensais avoir été précis. On va passer au vote, si vous voulez bien.

Alors, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

27. Convention de refacturation entre la Ville de Dreux et la Ville de Vernouillet relative aux frais engagés par la Ville de Dreux au titre de la mise en place de vidéoprotection

Monsieur le Maire : Josette, c'est encore à toi, c'est ça ?

Josette PHILIPPE : Oui, je parle d'argent. C'est la convention de refacturation entre la ville de Dreux et la ville de Vernouillet relative aux frais engagés par la ville de Dreux pour la mise en place de la vidéo protection. En 2021, les deux villes se sont mises d'accord pour avoir de nouvelles vidéo protection en entrée de ville. Et il était prévu que le FIPDR, c'est-à-dire le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, avait donné son accord pour une subvention de 32 547 euros, c'est-à-dire 40 % du montant total de l'opération. La signature d'une convention en décembre 2021 devait permettre le remboursement de la ville de Vernouillet des coûts engagés par la ville de Dreux puisqu'il n'y avait qu'un seul porteur. Mais le montant de la subvention a été modifié et elle n'est pas de 32 547 euros, mais de 30 000 euros. Du coup, cette présente convention a pour objet de réactualiser les coûts de refacturation entre la ville de Dreux et de Vernouillet. Mais en 2022, il semble que les choses devraient s'arranger puisque la ville devrait percevoir les fameux 2 500 euros de subventions qui avaient été promises et qui n'ont pas été touchées. Maintenant, il faut quand même, si vous en êtes d'accord, bien vouloir approuver le projet de convention de refacturation entre la ville de Dreux et la ville de Vernouillet et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et vous l'avez sur la page suivante du dossier.

Monsieur le Maire : Merci, Josette. Question d'observation, Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Oui, juste une remarque et une explication de vote. On va voter pour puisqu'il s'agit de refacturer et puis de partager les frais, donc on est OK. S'il s'était agi plutôt de discuter sur la vidéo protection, on serait plutôt aller vers une abstention puisqu'on attend et on en avait parlé qu'il y ait maintenant une présentation, un bilan, mais vous nous aviez dit que vous alliez le faire, un bilan de la vidéo protection sur la ville de façon générale, pour qu'on puisse apprécier aujourd'hui la pertinence ou non sans dogme, voir ce que ça apporte, ce que ça coûte, l'intérêt pour continuer ou pas, puisque ce sont des sommes qui sont importantes et il serait temps de faire une évaluation, donc dès que vous en aurez les moyens. Mais je crois que vous aviez dit qu'on allait se diriger vers ça et puis, va le faire.

Monsieur le Maire : On ne va pas faire un débat sur la vidéo protection, ce que mon ami et cher collègue Maire de Vernouillet s'y met aussi, comme quoi. Après, on est en train de faire un audit du service, en collaboration avec le commissariat de police là-dessus pour voir l'efficacité, le maillage, etc. On le partagera. Enfin, c'est un document confidentiel que vous partagerez entre élus, c'est ça que je veux dire. Après, il est vrai que ces deux dernières années, un des rares braquages qu'on a eus sur Dreux, on a retrouvé le braqueur grâce à la vidéo ; vous voyez ce genre de choses. Je ne parle pas à sa place, mais Damien Stépho n'a pas dansé aussi dans cette optique-là, parce qu'il y a eu des braquages à Vernouillet, à de multiples reprises, et les gens qui voulaient braquer allaient plutôt sur Vernouillet parce qu'il n'y a pas de vidéo protection, il n'y a pas de lecture de plaque en entrée de ville, etc. On sent bien quand même qu'il y a un enjeu là-dessus et puis, qu'on maîtrise un peu les flux, qu'on sache un peu qui rentre, qui sort, ce n'est plutôt pas inintéressant. Et puis, c'est en train de se créer à la fois la gendarmerie nationale et la police nationale travaillent quasiment toutes les semaines avec le CSU, la vidéo protection. Et de l'avis de ces gens qui sont des spécialistes, ils trouvent que le travail est en très bonne collaboration, était plutôt efficace, surtout que maintenant, on a quasiment renouvelé toutes les caméras qui étaient encore analogique et qui sont passées en numérique. Donc maintenant, on a des caméras de bonne qualité, de dernier cri quasiment partout et qui permet d'avoir une exploitation judiciaire de l'image de bonne qualité. Après, on partagera, on ne publiera pas sur Facebook, mais l'audit qui y sera rendu en collaboration avec le commissaire de police, on le partagera parce que c'est toujours intéressant. Et puis, il faut qu'on puisse se réinterroger aussi : comment ? Combien d'agents ? Est-ce que c'est toute la journée, etc. ? Moi, j'ai vu des choses à Châteauroux qui sont intéressantes, où il y a beaucoup une agence et c'est efficace aussi. Et le sujet qui va arriver sur la table (dans les RH), je continue dans les tunnels, mais c'est important, c'est intéressant ; dans quelques mois, dans un an ou deux, est-ce qu'on utilise l'intelligence artificielle pour aider les opérateurs vidéo ? Parce que vous pouvez avoir un mur de 300 écrans, même si vous êtes trois, vous n'avez que deux yeux. Et c'est utiliser l'intelligence artificielle pour qu'une image où il y a un comportement anachronique ou étrange puisse venir directement devant l'opérateur. C'est ce qui se fait de plus en plus. Le ministère de l'Intérieur que j'ai interrogé me dit : "Juridiquement, ce n'est pas encore bien calibré et ce n'est pas complètement encore 100 % efficace." Il y a un travail dessus, mais le moment venu, mais le moment venu, il faudra qu'on y vienne parce que ça aidera nos opérateurs. Et surtout, ce qu'on s'aperçoit aujourd'hui, c'est qu'on est plutôt dans l'analyse post-événement qui est en direct. Et nous, ce qui nous intéresse avec la police nationale, c'est de pouvoir dire : "L'IA m'a amené un comportement qui peut être étrange, qui peut aussi se coupler avec du son." Puisque ça se fait de plus en plus et qui me permet de réagir en direct avec l'opérateur de la police nationale, en disant : "Il y a une agression dans tel secteur." On le voit immédiatement, ça nous permet de réagir rapidement. Il y a toutes ces questions qui se posent là, mais c'est en pleine ébullition en ce moment, c'est en train de changer à vitesse grand V. On s'y intéresse, mais on le fera le moment venu. En plus, quand tout ça sera accessible financièrement parce qu'aujourd'hui, le logiciel est encore cher.

Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

28. Convention de déploiement de stationnements vélo sécurisés pour l'atteinte des objectifs fixés par le décret n°2021-741 du 8 juin 2021

Monsieur le Maire : Eh bien, on passe à Monsieur Nelson, du coup alors. Monsieur Fonseca, je t'en prie.

Nelson FONSECA : Bonsoir. Depuis le début de notre mandat, nous encourageons l'utilisation du vélo, avec la création de pistes cyclables ou de bandes circulables. Dans ce cadre-là, toujours dans le même objectif d'encourager l'utilisation du vélo et aussi pour se mettre en conformité avec la loi LOM, notamment son décret 2021-741 du 8 juin 2021, il convient de créer un parking sécurisé et clos pour les vélos. Donc, on envisage d'installer sur le parvis nord de la gare, après l'avoir fait déjà sur le parvis sud et s'être substitué à l'agglomération, on se substitue une nouvelle fois à l'agglomération en créant ce parking sécurisé. Il va y avoir entre 30 à 50 places de stationnement, une recharge pour les vélos assistance électrique et le montant prévisionnel de ces travaux est de 41 666,67 euros hors taxes. Comme la mobilité est un objectif majeur de France relance, notamment la Dreal gère une enveloppe pour atteindre des objectifs de création de places prévues dans le décret. Ainsi, la ville de Dreux souhaite contractualiser avec la Dreal pour obtenir une subvention de 33 333,34 euros, représentant 80 % du coût total de la création du parking vélo sécurisé. Je vous demande donc, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir permettre à la ville de Dreux d'équiper le parvis nord de la gare d'un parking vélos couvert avec contrôle d'accès et d'approuver la signature de la convention de financement relative au déploiement de stationnement vélo sécurisé pour l'atteinte des objectifs fixés par le décret de la loi LOM numéro 2021-741 du 8 juin 2021.

Monsieur le Maire : Nelson, tu as adopté la technique Sébastien Leroux. Tu dis tout, quasiment tout.

Nelson FONSECA : Ah non, ce n'est pas vrai.

Monsieur le Maire : Je te charrie, excuse-moi. Monsieur Gambuto, allez-y !

Valentino GAMBUTO : Juste une réflexion que j'avais prévue, que l'intervention a éveillé en moi. Lorsque vous dites que la ville va se substituer à l'agglomération pour faire un parking à la gare, la gare qui, par définition est presque le cœur de l'agglomération dans une agglomération comme la nôtre et que l'on doit se substituer à l'agglomération pour faire ça, je trouve ça bien dommage. Ce n'est pas de votre fait, j'imagine, mais je trouve ça bien dommage si c'est vraiment le cas. Mon intervention a été prévue, surtout pour vous dire que bien sûr, on accompagne cette démarche qui vise à développer le vélo et de vous redire ici ce qu'on a dit en commission, mais pour le dire plus officiellement et ça, ça peut se faire assez vite, puisqu'on parle de parking vélo, de profiter de nos deux parkings souterrains pour très rapidement faire des parkings sécurisés pour les vélos qui sont surveillés en même temps. Ça, ça prend deux ou trois places et ça peut être fait en quelques jours, si vous le voulez bien.

Monsieur le Maire : Je pense que ça peut recueillir l'assentiment général, ce genre de disposition. Tout à fait ! On continue à développer le vélo à Dreux à chaque occasion, des travaux comme la rue Esmerly Caron qui commencera à la fin de l'année, c'est ça, Sébastien ?

Sébastien LEROUX : Oui.

Monsieur le Maire : On continue à développer les pistes cyclables, etc. Madame Archambaudière, vas-y !

Florence ARCHAMBAUDIERE : : J'aimerais juste avoir une information concernant le parking vélo qui est dans le parking sur le côté sud. Est-ce qu'on a une idée de son taux de remplissage ? S'il est vide, c'est un peu inquiétant pour celui qui sera sur le parvis nord.

M. FONSECA : La majorité des utilisateurs de la gare arrivent par le parvis nord. En fait, c'est assez clair effectivement, il sous utilise. On n'a pas les chiffres précis de l'agglomération puisque c'est l'agglomération qui exploite le parking silo. Néanmoins, les gens arrivent, mais vous-mêmes quand vous prenez le train, je suppose, vous passez par le parvis nord, en tout cas, c'est mon cas et je pense que c'est le cas de nombreuses personnes ici. Et c'est défailnant sur le parvis nord. Je m'interroge, comme vous, sur le taux de remplissage du parvis sud. Je n'ai pas les chiffres, on les a demandés à l'agglomération et pour répondre à Monsieur Gambuto, je suis comme vous, je ne fais que constater qu'on se substitue à l'agglomération parce que le sujet de mobilité est un sujet important, mais l'agglomération ne s'en saisit pas. Et je ne peux que remercier le service

notamment de la contractualisation chez nous, qui fait un travail remarquable pour nous obtenir toutes ces subventions permettant certes à la ville de rayonner, mais aussi de répondre à un incomplet de la part de l'agglo sur ces sujets.

Monsieur le Maire : Je ne veux pas entrer dans la discussion, vous savez ce que j'en pense.

On peut passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'**unanimité**. Je vous remercie.

29. Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Les Pêcheurs Drouais – Mise à jour de la convention

Monsieur le Maire : Allez, Monsieur Dautrey.

Arnaud DAUTREY : Bonsoir. La ville de Dreux met à disposition de l'association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique les pêcheurs drouais, un étang de neuf hectares dont l'ensemble du domaine de Comteville. La ville de Dreux souhaite confier à l'association l'entretien et l'aménagement des berges de cet étang. À ce titre, il est proposé de verser une subvention de 8 000 euros au titre de l'année 2022. Je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir approuver l'avenant de la convention proposée en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le nom et à verser la subvention de 8 000 euros. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Arnaud. Question d'observation là-dessus ? Non.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

FINANCES

30. Compte de Gestion du Comptable Public Assignataire de Dreux Agglomération – Budget Principal – Exercice 2021

Monsieur le Maire : Allez, Monsieur Hirti, c'est à ton tour, une longue litanie t'attend. On va se mettre en mode automatique et on va t'écouter.

Aïssa HIRTI : Effectivement, on a une série de délibérations concernant les documents budgétaires. Ce que je vous propose pour les délibérations 30 à 34, qui concernent la prise d'acte des comptes de gestion, d'en faire une synthèse très rapide parce qu'on va les voir à travers les comptes administratifs. Le compte de gestion, je le rappelle, c'est un document qui est établi par le comptable public et il doit être en concordance avec les chiffres du compte administratif. Le compte de gestion présenté par le comptable public pour le budget principal présente un excédent total, section de fonctionnement et d'investissement de 7 696 016,02 euros. Le compte de gestion Budget Eau, présente un excédent total section de fonctionnement et d'investissement de 298 673,46 euros. Le compte de gestion Lotissement présente un excédent également total de fonctionnement et d'investissement à hauteur de 918 687,69 euros. Le compte de gestion Location et parking présente également un excédent de 644 078,54 euros et le compte de Gestion parking, non Location excusez-moi, Location et parc des expos, et là, c'est bien parking, présente un excédent total section

de fonctionnement et d'investissement de 303 715,30 euros. Donc, il suffit de prendre acte pour la délibération 30, 31, 32, 33, 34.

Monsieur le Maire : Je pense que pour ça, on est pour.

Monsieur le Maire : Alors qu'est-ce qu'on fait, là ?

On profile l'acte ? D'accord, OK ! Tu déroules jusqu'à 35 maintenant, c'est ça ?

Aïssa HIRTI : Il faut passer les délibérations l'une après l'autre.

Monsieur le Maire : Donc, on nous demande de prendre l'acte une par une. D'accord.

Sur la délibération 30, je vous demande de **prendre acte**, c'est bien ça, Aïssa ? D'accord.

31. Compte de Gestion du Comptable Public Assignataire de Dreux Agglomération – Eau – Exercice 2021

Monsieur le Maire : La 31 sur budget eau également, je vous demande de **prendre acte** de cette délibération.

32. Compte de Gestion du Comptable Public Assignataire de Dreux Agglomération – Lotissements – Exercice 2021

Monsieur le Maire : Sur la 33 lotissement, je vous demande de **prendre acte** ; c'est à 32, en fait excusez-moi.

33. Compte de Gestion du Comptable Public Assignataire de Dreux Agglomération – Locations et Parc des Expositions – Exercice 2021

Monsieur le Maire : La 33, c'est sur le budget location au parc des expositions, également je vous demande de **prendre acte**.

34. Compte de Gestion du Comptable Public Assignataire de Dreux Agglomération – Budget Parkings – Exercice 2021

Monsieur le Maire : Et on arrive maintenant à 34 sur l'objet parking.

35. Compte Administratif – Budget Principal – Exercice 2021

Monsieur le Maire : Et on arrive au numéro 35 qui est le point administratif, budget principal. Ça te convient ?

Aïssa HIRTI : C'est bien ça.

Monsieur le Maire : OK.

Aïssa HIRTI : Pour rappel, on va aborder les comptes administratifs des différents budgets : le budget principal et les budgets annexes. Monsieur le Maire assistera bien entendu aux débats, aux questions réponses et ensuite, il sortira pour qu'on puisse contacter les différents comptes administratifs. Je voudrais juste rappeler en introduction que le compte administratif, c'est un document budgétaire qui retrace les écritures comptables du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année. Ce compte administratif, et je l'ai dit en amont, il est en concordance, bien entendu, avec le compte de gestion. L'année 2021, pour nous, c'est une année pleine de notre mandat et on a été élu par les Drouais avec des engagements forts politiques, notamment la réalisation de la patinoire. Je ne vais pas m'étaler, on va rentrer dans le détail tout à l'heure. La cuisine centrale, le développement de la voirie, etc.

Je voudrais juste rappeler quelques notions avant de rentrer dans le diaporama que je vais vous présenter. On sort d'une situation sanitaire exceptionnelle avec une crise liée au COVID. On est arrivés aux affaires en juillet 2020 où on a trouvé une situation de la collectivité très compliquée. J'y reviendrai également tout à l'heure. Ce qui est important de relever aussi, c'est d'asseoir cette organisation administrative pour pouvoir évaluer, et je l'ai entendu ce soir à travers plusieurs délibérations, évaluer les politiques publiques. Quand je dis "évaluer les politiques publiques", bien entendu, on a validé ce soir les principes des frais de scolarité que Lydie Guérin vous a présentés. Une petite précision, quand un Drouais est accueilli dans une école extérieure, on paie deux fois, voire trois fois plus. D'accord ? Quand les relations financières entre les différents partenaires, que ce soit l'Agglo, que ce soit l'OPH, que ce soit la (SAEDEL), on n'y retrouve pas nos comptes. Comment expliquer que la ville de Dreux participe à l'équilibre des budgets des ZAC pour la (SAEDEL) ? On se pose la question. Sur les relations financières avec la communauté d'agglomération, les deux collectivités sur le budget assainissement, en 2007, ont délibéré pour dire que la ville arrêterait de verser 145 000 euros à l'Agglo. D'accord ? Eh bien, on a continué de verser 145 000 euros à l'Agglo depuis 2007. Ce qui représente 2 145 000 euros que doit l'Agglo à la ville.

Quand la ville de Dreux intervient sur les espaces de l'OPH, de l'Agglo, de la (SAEDEL), ça a un coût pour la collectivité. Toutes ces politiques, on est en train de les mettre à plat. L'OPH a délibéré il y a quelques mois. Ça, c'est une bonne initiative réalisée par le président de l'OPH où toutes les interventions de la collectivité sur leurs espaces seront facturées à l'OPH et on sera remboursés. Sans compter, je ne vais pas rentrer dans le détail de la taxe foncière sur les propriétés bâties où l'OPH est exonérée partiellement ou totalement de cette taxe, en contrepartie, elle a des obligations et elle doit produire des éléments à la collectivité. Donc tous ces éléments nous amènent à mettre à plat, asseoir notre organisation administrative et à mettre à plat toutes nos politiques publiques. On a parlé de la voirie. On en a parlé, Monsieur le Maire, de la vidéoprotection. Effectivement, il faut évaluer la vidéoprotection. Elle existe depuis 1998 à Dreux, ou 97. Il n'y a jamais eu d'évaluation. Il y aura une évaluation sécuritaire, mais il y aura également une évaluation organisationnelle. On a 14 agents, aujourd'hui, qui tournent 24 heures sur 24 sur la vidéoprotection. Aujourd'hui, avec les outils qui existent en matière de vidéoprotection, est-ce nécessaire ?

C'était mon introduction pour poser les bases de la présentation du compte administratif. Et parce qu'on entend ici et là que la ville est dans une situation compliquée, que la ville va être placée sous tutelle. C'est important pour les Drouais de dire les choses. De dire les choses et de manière honnête. Effectivement, on a pris des engagements. On respecte nos engagements. On a un compte administratif en excédent. Il n'est pas en déficit. Pour les novices sur la comptabilité publique, il faut le savoir, pour être placé sous tutelle, en tout cas pour une ville de la taille de Dreux, sur la strate 40-80, il faut que 5 % de notre déficit soit au moins égal ou supérieur à nos recettes réelles de fonctionnement. Donc environ 2,6 millions. On est loin de ça. Aujourd'hui, on présente un bilan avec un excédent identique à celui du compte de gestion du comptable public, à hauteur de 7,6 millions. Et je vais rentrer dans le détail maintenant.

Sur le compte administratif du budget principal. Vous avez la diapo devant vous. En fonctionnement sur le résultat de l'exercice. Recettes, 52 737 000 euros. Dépenses, 52 206 000 euros. Soit un résultat de l'exercice

de 530 532 euros. En ce qui concerne l'investissement. Recettes, 16 902 000 euros. Dépenses, 15 134 000 euros. Soit un excédent pour l'exercice de 1 767 865 euros. Effectivement, on est tous d'accord, on avait certainement des excédents en fonctionnement plus importants, aux alentours de 5 millions d'euros. Entre 4 et 5 millions d'euros. Mais, et on le verra à travers les diaporamas, on n'a pas la même politique que les mandats précédents. Voilà. Et sans mettre en difficulté la collectivité et en gérant les deniers publics en bon père de famille.

Sur le résultat net de clôture. Section de fonctionnement, 4 527 328 euros. Investissements, 3 168 687 euros. Donc les 7 millions qu'on a vus tout à l'heure, les 7 600 000 qu'on a vus tout à l'heure sur l'excédent de clôture totale et des soldes à réaliser, à moins 1 787 236 euros. Les soldes des restes à réaliser, c'est des opérations qui étaient inscrites sur le budget de la collectivité et qui n'ont pas pu, pour des raisons économiques, on a évoqué ce soir lors du conseil, des fluides. Il faut savoir aujourd'hui que l'indice de révision des prix, lorsque vous avez un marché public, pour le bâtiment, a pris 12 points. L'indice ING, ce qui concerne l'ingénierie, a pris 8 points. On ne sait pas quelle tendance ça va donner. Il y a certaines collectivités, aujourd'hui, qui ont décidé d'arrêter les travaux parce qu'on ne sait pas quelle va être la tendance, avec les conséquences de la guerre ukrainienne et de l'inflation des prix. La capacité d'autofinancement a diminué de moitié. On était à 8 861 000 euros en 2020. On est passé à 4 496 000 euros en 2021. Avec effectivement des actions qui ont été menées tout au long de l'année 2021, que ce soit en matière de culture, police municipale. Je reviendrai sur les diapos par chapitre.

Ce qu'il faut savoir sur la capacité d'autofinancement et ça c'est important. Encore une fois, on pense que le fait d'avoir une capacité d'autofinancement à hauteur de 8 millions ou 10 millions d'euros, c'est bien pour le budget de la collectivité. La seule obligation que les collectivités ont, en tout cas pour une collectivité comme la taille de Dreux, c'est d'avoir, une fois le capital de la dette, le remboursement du capital de la dette. Le capital de la dette à Dreux, c'est 3,3 millions. On est à 4,4 millions. Sur la capacité de désendettement et l'encours de la dette, 35 839 000 en 2020. 37 752 000 en 2021. Une augmentation de l'ordre de 2 millions alors qu'on avait inscrit au budget, si je me souviens bien, pas loin de 20 millions d'emprunt. On a levé 2 millions en 2021. Effectivement, l'endettement sur l'épargne brute augmente. Il double par rapport à 2020, mais il s'explique aussi par un mécanisme budgétaire lié à la capacité d'autofinancement. Ce qu'il faut savoir également et c'est important de le rappeler pour les Drouais qui nous regardent ce soir. En tout cas, qui nous regarderont ou qui liront la presse demain. On est à 8,4 années en 2021. Le seuil acceptable, c'est 10,12 ans. Le seuil critique, c'est 15 ans. Le rouge, c'est 15 ans. Donc on est loin d'être dans une situation comme certains peuvent le décrire, très inquiétante.

Sur l'évolution des produits donc des recettes. C'est la diapo suivante. Merci. Les produits des services, 1 944 000 euros en 2021. 1 729 000 en 2020. On va retrouver, après la crise sanitaire, notre niveau produit de services aux alentours de 2 millions. En 2019, avant la crise sanitaire, on était à 2,1 millions. On voit qu'avec la reprise des activités, en fait, c'est la participation des familles aux activités, aux prestations de la Ville. Donc on va retrouver progressivement nos 2 millions. Sur les impôts et taxes : 27 millions en 2020. 28 millions en 2021. On voit que la réforme sur la taxe d'habitation n'a pas eu forcément d'impact sur la fiscalité pour la collectivité parce qu'on a un coefficient correcteur positif. Et tant mieux. Et tant mieux. Sur les dotations et participations : légère baisse. 19 280 000 euros en 2020. 18 565 000 euros en 2021. À l'intérieur, vous allez retrouver la DSU pour quasiment 9 millions d'euros. Vous allez retrouver la dotation forfaitaire pour 4 millions d'euros. La DNP, ce qu'on appelle la dotation nationale de péréquation, pour 678 000 euros. Puis la compensation de la taxe foncière pour 1 235 000 euros. C'est un mécanisme avec la réforme de la taxe d'habitation qui est réinjectée sur ce chapitre dotations et participations. Également, sur ces recettes, vous avez quasiment 2 millions, qu'on a vus à travers la présentation de Jean Michel Poisson, sur les cessions de foncier ou de bâtiments par la collectivité.

Aujourd'hui, ce qu'il faut savoir, et Monsieur le Maire l'a évoqué tout à l'heure, l'État cherche 10 milliards d'économies sur les collectivités territoriales. On entend ici et là qu'on va toucher à la DGF, on va toucher au taux de remboursement du FCTVA. Aujourd'hui, il est à 16,4. On parle également de la dotation de solidarité urbaine. Donc on ne sait pas trop. En tout cas, il y a 10 milliards d'euros d'économies que les collectivités devront faire. On ne sait pas à quelle sauce on risque d'être mangés, entre guillemets, suite à ces réformes. Puis, dans les dotations et participations, vous avez les remboursements de l'ARS. Alors là, je suis très embêté. C'est bien pour la population, c'est ce pour quoi on s'est engagés avec Monsieur le Maire. On a ouvert un centre de vaccination. On a été touchés par le COVID comme tous les Français. Le centre de vaccination et de COVID a coûté à la collectivité 3,8 millions. 2020-2021. Il est là, le bilan. 3,8 millions. On a fait un bilan. On a touché 700 000 euros de l'ARS. On a reversé 50 000 euros au CCS parce qu'il avait avancé des frais. Et 200 000 euros qu'on a reversés à la mairie de Vernouillet parce qu'on a conventionné avec eux. L'ARS ne voulait qu'une collectivité "porteur" et c'était la ville de Dreux. On a touché également 300 000 euros de la CAF pour les structures petite enfance. Et 50 000 euros pour l'achat de matériel, masques, etc. En tout, on a touché 900 000 euros de subventions pour une crise qui a coûté à la collectivité 3,8 millions. Et qui se répercute aussi sur le compte administratif. Le centre de vaccination a été ouvert au 8 janvier 2021 et il a été clôturé... Non, 2022.

L'évolution des charges. Les charges à caractère général, 11 088 000 en 2020, 12 982 000 en 2021. Une augmentation. Je ne reviendrai pas sur l'entretien des bâtiments. Je ne sais plus si c'est André Homps ou Valentino Gambuto qui a évoqué l'entretien des bâtiments communaux. Il y a un audit qui est en train d'être réalisé pour connaître l'état de nos bâtiments. Je ne vais pas dire "jamais", mais on n'a pas investi assez pour entretenir nos bâtiments. Donc cet audit va nous permettre effectivement d'axer nos choix sur l'entretien de ces bâtiments. Toutefois, en 2021, l'entretien des bâtiments, on a injecté pas loin de 340 000 euros. Là, je suis sur la partie de fonctionnement. Attention, il y a de deux sections. Sur cette diapo, c'est la partie de fonctionnement.

Sur la voirie — je me souviens, j'étais adjoint à la voirie. Vous voulez connaître mon budget ? 300 000 euros. Voilà. Nous, on a mis 278 000 euros sur le fonctionnement et 900 000 euros en investissement. Donc, on a multiplié par trois le budget voirie. Sur les fluides, j'en ai parlé. Effectivement, les fluides augmentent. On a reçu une première facture sur un trimestre, ça correspond à la facture de l'année. 2 386 000 euros sur les fluides. Puis le centre de vaccination que j'ai déjà évoqué.

Sur les charges de personnel. Sur les charges de personnel : 23 098 000 euros en 2020, 25 943 000 euros en 2021. À l'intérieur de ces charges de personnel, effectivement, vous avez les recrutements qu'on a opérés. Quand on décide d'ouvrir trois ALSH, centre de loisirs. Quand on décide d'être agréé centres sociaux, quand on décide d'intégrer les dispositifs d'État, les bataillons de la République. Quand on décide, en matière de culture, de renforcer la compétence, que ce soit au musée, la Micro-Folie, l'arsenal, le pôle nature, la ludothèque. Tout ça a un coût. Ça a un coût. Voilà. Effectivement, on a, et on l'assume devant les Drouais, on l'assume, cette augmentation.

Sur les autres charges de gestion courante. Le chapitre 65. On retrouve notamment les subventions aux associations. 5 680 000 euros en 2020, 6 384 000 euros en 2021, 1 520 000 euros pour les associations, 2 100 000 euros pour la caisse des écoles et 933 000 euros pour le CCS. Et il y a une subvention, là, c'est pareil, on va s'interroger, on s'interroge déjà, une subvention importante d'équilibre sur le budget location et parc des expositions qui s'élève pas loin de la bagatelle de 900 000 euros. C'est un budget qui appartient à la collectivité donc on ne peut pas le laisser dans cet état. Il y a une évaluation qui doit être conduite sur ce budget parc des expos et location.

Sur les charges financières, malgré l'emprunt, elles diminuent. On était à 894 000 euros en 2020. Elles passent à 844 000 euros en 2021. Les dotations, j'en ai parlé tout à l'heure, on voit qu'elles progressent depuis 2002.

Effectivement, quand il y a eu la réforme sur la dotation globale de fonctionnement, notre dotation de solidarité urbaine a augmenté. Ça a compensé, en fait, la perte qu'on avait subie sur la dotation globale de fonctionnement. C'est un graphique qui reprend la dotation forfaitaire, la DSU et la dotation nationale de péréquation.

Sur les recettes d'investissement. Dans les divers, vous avez 1 982 000 euros en 2021 contre 125 000 euros en 2020. Les 1 980 000, c'est parce qu'il y a un résultat d'investissement, de 1 400 000 euros, qui est inscrit sur cette partie-là qu'on n'avait pas en 2020. Donc, il y a une augmentation importante parce qu'il y avait ce résultat d'investissement. Sur les dotations, fonds divers et réserves : 11 307 000 euros en 2020, 4 408 000 en 2021. Une baisse, une grosse diminution parce qu'en 2020, on avait une affectation du résultat de fonctionnement à hauteur de 9 millions en 2020 qu'on n'a pas en 2021. L'emprunt, identique entre 2020 et 2021, à hauteur de 5 millions d'euros. Et enfin sur les subventions entre 2020 et 2021, là, on voit effectivement, il y a un gros travail à faire au niveau des services parce qu'on était à 2 333 000 euros et on passe à 810 000 euros en subvention d'investissement en 2021. Je vous rassure, on assoit nos organisations et je peux vous dire qu'on va chercher les subventions. Donc on aura de belles surprises en cours d'année 2022. Et encore une fois, la crise sanitaire, 2021, on sort de la crise sanitaire, il faut remettre en marche les machines. Ça n'a pas été forcément évident.

Sur les dépenses d'investissement, 337 000 euros en 2020 sur le divers, 1 489 000 euros en 2021. Eh bien, là, vous avez un million, on verse 1 149 000 euros à la (SAEDEL). Moi, je gère des ZAC où je bosse, je n'équilibre pas les ZAC avec le budget de la Ville. Ce sont des sujets sur lesquels on s'interroge. Les emprunts, 2 885 000 euros en 2020, 3 000 087 euros, c'est le remboursement du capital de l'emprunt que je vous ai évoqué tout à l'heure qui s'élève à trois millions. Pour rappel, le capital de la dette au 31 décembre s'élève à 37 752 000 euros.

Sur les dépenses d'équipement, ce sont tous les travaux liés à l'investissement, 14 millions en 2020, 9 535 000 euros en 2021. À l'intérieur, on retrouve une partie d'études pour quasiment 500 000 euros, la place Rotrou, la patinoire, la mobilité, le parvis du lycée Viollette, la sécurité des bâtiments, la cuisine centrale, Minelli, le beffroi, le presbytère et l'hôtel Montulé. On retrouve également certaines acquisitions. Pour maîtriser le commerce au centre-ville, on a racheté le 11 rue Saint-Pierre, on a racheté le 26 Grand-Rue et on a racheté, comme vous le savez, l'église Sainte-Thérèse. En termes de travaux pour les bâtiments communaux et les bâtiments historiques, on a investi en 2021 pas moins d'un million d'euros. En voirie, j'ai dit 900 000, mais je suis à 171 000 euros. Et puis, on développe aussi, pour trouver des sources d'économies, les véhicules électriques. On a acheté une quinzaine de véhicules électriques et des motos pour notre police municipale à hauteur de 532 000 euros. Après, quelques travaux d'aménagement sur des terrains pour 732 000 euros, 1 806 000 euros pour la patinoire et un reliquat de travaux pour le théâtre à hauteur de 398 000 euros.

La diapo suivante vous présente l'équipement brut par habitant en euros et avec un comparatif avec le département, la Région et au niveau national. On n'a pas les chiffres 2021, c'est encore trop tôt, mais on a repris 2019 et 2020. En 2020, la ville par habitant est à 450 euros, le département 527 euros, la Région 280 euros et au niveau national, 275 euros de dépenses d'équipement par habitant. Et la dernière slide qu'on vous propose ce soir, c'est un petit schéma d'où vient et où va l'argent pour 100 euros. On voit sur le CA 2021 : 42,76 % pour les charges de personnel, 21 % pour les charges à caractère général, 10 % pour les autres charges de gestion courante, 6,48 % pour l'annuité de la dette, 15 % pour les dépenses d'équipement et 3,11 % en divers. On voit bien qu'effectivement, entre le CA 2020 et le CA 2021, ces taux augmentent, mais augmentent avec toutes les explications que je viens de vous énumérer. Voilà.

Aïssa HIRTI : S'il y a des questions...

Aïssa HIRTI : S'il y a des questions, il y a certainement des questions.

Florence ARCHAMBAUDIERE : Je ne sais pas. On attend peut-être que le maire revienne. Non non, ce n'est pas maintenant.

Monsieur le Maire : J'avais envie de me laver les mains. Pardon, excusez-moi. Florence, je vous en prie.

Florence ARCHAMBAUDIERE : Je suis, je dois dire, assez étonnée du discours et très mal à l'aise avec le discours que je viens d'entendre. Je viens d'entendre Aïssa nous expliquer que quand vous êtes arrivés aux affaires en 2020, il y avait une situation dégradée et c'est pour ça qu'elle est dégradée aujourd'hui. Ce que je ne comprends pas, c'est qu'il y a quelques mois, nous nous étonnions justement de la flambée des achats et du budget. Et le retour que nous avons eu, c'est : "Ne vous inquiétez pas, nous avons récupéré une situation très saine. Il y a de la trésorerie. L'ancien maire a très bien fait les choses." Moi, je suis très peinée pour Cherif qui a été dans l'ancien mandat dont j'ai fait partie une grande partie du mandat. Il a fait un travail et aujourd'hui on vient nous expliquer que finalement, il a mal travaillé et que la situation était dégradée. Ça, c'est la première chose. Ça, moi, ça me peine beaucoup parce que sont des choses... C'est ce que j'ai entendu, c'est ce que tout le monde a entendu. Ça, c'est la première chose.

Monsieur le Maire : Florence, une petite chose, si tu te le permets. On ne s'interrompt pas, on s'écoute. Tu as le droit de dire ce que tu veux dire, il n'y a pas de problème. On laisse s'exprimer librement. Tu dis ce que tu veux, il n'y a pas de souci.

Florence ARCHAMBAUDIERE : Donc la capacité d'autofinancement qui est réduite de moitié, c'est quand même important, une capacité d'autofinancement quand on a besoin de lever des fonds. Moi, je regarde juste. Je ne suis pas spécialisée en finances publiques. Je pense que je gère mes petites affaires en bon père de famille, ou en tout cas en bonne mère de famille, et ce depuis très longtemps. Je constate juste qu'on a une dépense qui est équivalente aux recettes. Ça veut dire qu'en fonctionnement, on n'a plus de marge. Et si la situation était si dégradée que ça, on n'aurait pas les 7 millions qu'on a aujourd'hui puisqu'on récupère quand même en 2019, qui était la dernière année du dernier mandat, un solde de fonctionnement de 6,6 millions, c'est-à-dire plus de 10 fois supérieur à cette année. Je veux bien qu'on ait des travaux, etc., mais quand ce n'est pas bon, ce n'est pas bon. C'est-à-dire que dans les années suivantes, comment allez-vous faire par exemple pour la patinoire ? Parce qu'avec 500 000 euros d'excédent budgétaire, comment va-t-on faire pour non seulement payer les intérêts de la dette, mais en plus avoir une patinoire qui va gérer un déficit colossal au vu, en ce moment en plus, de l'électricité qui ne va pas descendre ?

J'ai juste noté une petite chose en plus. J'ai vu qu'il y avait 1,5 million en moins de subventions qui avait été versé. C'est dommage parce qu'avec une augmentation de 4 millions d'euros du budget alloué aux services, en tout cas à la masse salariale, qu'on ait perdu autant de compétences pour ne pas récupérer des subventions. Il y a eu 4 millions d'euros en plus. Et finalement, sur les 4 millions d'euros, on ne récupère même pas les subventions qu'on devrait récupérer. Voilà mon intervention, merci.

Monsieur le Maire : Il y a-t-il d'autres interventions ? Allez-y, Monsieur Homps, Monsieur David, je vous en prie.

André HOMPS : Sans polémique, Aïssa, je trouve que ça aurait été bien de présenter les choses en disant : "Voilà ce qui est récurrent et non récurrent." Puisqu'effectivement, tu vois, j'essaie de t'aider, dans le compte administratif 2021, tu nous dis : "On est à l'épaisseur du trait" parce que c'est l'épaisseur du trait. 500 000 euros sur un budget de cette importance, c'est vraiment l'épaisseur du trait et uniquement l'épaisseur du trait, pas plus. Tu dis : "Il y a eu des charges exceptionnelles non récurrentes qui sont liées notamment à la situation sanitaire." C'eut été bien de le présenter comme ça : "Voilà le récurrent et voilà le non récurrent" et de le projeter sur l'avenir, ce qui nous aurait permis d'avoir une vision un peu plus claire.

Et si on fait cet exercice comme ça à la grande masse, en gros, ça veut dire que vous seriez à 2 millions ou 2,5 millions aujourd'hui plutôt qu'à 500 000 euros d'excédent de fonctionnement.

Ça, c'est juste une remarque. Vous avez présenté les choses d'une façon qui vous dessert ou qui vous défavorise. On peut dire ça. Mais même si on fait la part des choses, quand on regarde l'évolution de vos dépenses de fonctionnement parce qu'un excédent budgétaire de 7 millions, je ne parle pas de l'investissement. Les masses d'investissement globalement, depuis deux mandats, elles sont à peu près les mêmes. Elles évoluent d'une façon qui n'est pas critiquable. Ça correspond à une politique, c'est votre droit, il n'y a rien à dire et ces masses d'investissement, globalement, elles n'évoluent pas de façon qui soit fortement contestable. Par contre, sur le fonctionnement, ça, c'est clef parce que nous autres contribuables, malheureux contribuables, je parle des 30 % de Drouais qui payent des impôts, si vous n'ajustez pas le tir côté fonctionnement, on va en subir toutes les conséquences et plutôt rapidement. La question que je pose, c'est : quand on prend votre fonctionnement, vous êtes à l'épaisseur du trait et quand on regarde l'évolution de vos charges de personnel et de frais généraux, on se rend compte que l'essentiel de l'évolution de la section de fonctionnement, ce sont clairement ces deux postes-là. Et le non récurrent d'aujourd'hui n'est pas forcément le non récurrent de demain. Ça veut dire que vous avez souffert d'une crise sanitaire cette année, on va dire l'année dernière, rien ne dit qu'elle ne reviendra pas et rien ne dit que le non récurrent ne deviendra pas récurrent. Vous êtes face à un effet de ciseau classique. Ça fait des années que j'en parle, Aïssa, je pense que tu t'en souviens. Vous êtes face, nous sommes face, à un effet de ciseau terrible. Les dotations vont diminuer. Vous le dites du bout des lèvres, sans le dire tout en le disant, mais tout le monde en est parfaitement conscient. Les dotations de l'État, elles vont diminuer, les recettes vont diminuer et les dépenses, vous les avez fortement contraintes parce que vous avez engagé des dépenses de fonctionnement. On est face à un ciseau qui aujourd'hui, tendanciellement, si on projette des chiffres des prochaines années, il manque entre 4 et 5 millions, comme ça à la louche.

Je ne sais pas comment vous allez faire. Vous êtes face à ça. Et face à ça, vous nous dites : "Gestion de bon père de famille." Et vous dites ça alors que franchement en 2017, on était à 6 millions, en 2019, on était à 6,6 millions en 2020, on était à 5,19 millions. En 2021, on est à 500 000 euros, l'épaisseur du trait, en fonctionnement. Ça a été divisé par 10. Vous avez divisé par 10 l'excédent de fonctionnement. Et vous osez dire, enfin "vous osez dire", je ne veux pas être polémique, vous chargez l'équipe précédente, vous chargez le malheureux, peu importe, en disant : "Mais on a trouvé une situation dégradée en juillet 2020." C'est exactement ce que tu as dit. Vous avez une politique, vous avez le courage de l'assumer en disant : "Ces dépenses, y compris ces dépenses de fonctionnement, correspondent à une politique qu'on a choisie." Soit, à nous d'accepter de faire avec puisque c'est votre politique effectivement, on n'est pas obligés d'être d'accord. Mais la question qu'on vous pose, c'est : "Comment vous allez faire ?" Parce que, comme disait Warren Buffet : "Pour boucher un trou, la meilleure façon de faire, ça aurait été de creuser." Comment vous allez arrêter de creuser ? Comment vous allez arrêter de creuser avec notamment les dépenses de personnel et les dépenses de fonctionnement ? Comment vous allez faire pour supprimer un certain nombre de postes et lesquels et selon quels critères ? Vous nous avez présenté à la fin du document de ce soir un organigramme qui est extrêmement révélateur finalement de votre politique, ou plutôt de votre absence de politique, concernant la gestion de la ville. Un organigramme qui est, pardonnez-moi le terme, incroyable, incroyable de prétention et d'hypertrophie. C'est à peine croyable ! Comment vous allez faire dans les années qui viennent ? Je ne parle pas en investissement, je parle en fonctionnement, comment vous allez faire face à ce ciseau ?

Et une dernière question. Il y a quelque temps, je vous avais dit : "On en est où de la trésorerie ? Comment vous faites ? Est-ce que vous avez de l'argent magique ?" Et puis, vous aviez balayé ça d'un revers de la main de façon assez méprisante de surcroît, en disant : "Ah, mais on a 8 millions d'euros de trésorerie." Pardon ? 13 ? Formidable. J'espère que vous avez toujours une trésorerie cachée disponible et mobilisable à tout

moment parce que je pense que dans les années qui viennent, vous allez en avoir sacrément besoin et que sans cette trésorerie, je ne vois pas trop comment vous allez faire. Donnez-nous des signes d'espoir en attendant qu'on vote le budget 2023 parce que je pense que la préparation du budget 2022-2023, ça va être quelque chose d'assez intéressant.

Monsieur le Maire : Je prends une dernière intervention. Après, on va faire une réponse globale. On va avancer parce que là... Monsieur Gambuto ? Ah pardon, Monsieur David, allez-y.

Maxime DAVID : En décembre 2021, au moment du budget primitif, vous aviez prévu une hausse de dépenses et on vous avait alerté à l'époque sur cette hausse de dépenses. Six mois plus tard, le compte administratif montre cette hausse de dépenses, sauf qu'elle est encore plus importante que celle que vous nous aviez prévue en décembre. On passe de 47,7 millions à 52,2 millions. Et comme alerté, eh bien, on a la quasi-disparition de l'épargne. Ça a déjà été dit, je ne reviens pas dessus.

Vous parliez de l'excédent à 7,7 millions, non. En fait, l'excédent qu'il faut regarder, c'est le fonctionnement et ce sont 500 000 euros. C'est ça qu'il faut qu'on retienne. J'ajoute qu'un tel écart entre le budget primitif et le compte administratif, c'est étonnant puisque d'habitude, c'est l'inverse. On prévoit plus et quand on fait l'état des dépenses à mi-parcours, il y a moins. Et c'est sur cet écart, cette marge, qu'on fait un budget supplémentaire. Là, c'est l'inverse, vous avez déjà dépensé plus que prévu. Et ce n'est pas rien, ce sont + 9,4 % entre le compte administratif et le budget primitif. Ça me semble énorme. Et vous nous proposez en plus, c'est la délibération suivante, un budget supplémentaire.

En gros, en conclusion, un, vous vouliez dépenser plus en décembre, très bien. Vous avez dépensé encore plus et là, vous voulez dépenser encore plus. Entre temps, on a un contexte international qui a changé. Ça n'apparaît pas dans les chiffres, c'est normal puisque c'est sur le premier semestre. Mais que ce soient les coûts de l'énergie qu'on ne peut même pas calculer aujourd'hui ou d'autres choses qu'on va subir, je me demande comment vous allez faire. Nous étions inquiets en décembre, on l'est encore plus en juin. Moi, c'est ce que je retiens de ça.

Et sur votre intervention, Monsieur Hirti, j'ai le sentiment en vous écoutant, quand vous nous dites qu'il faudra revoir l'agglomération, il faudra revoir l'OPH, pourquoi pas Gédia, le parc des expos ? Allons-y ! J'ai l'impression que c'est dos au mur, qu'on sent une fièvre et qu'on vend les bijoux de famille. Moi, ce qui m'interroge, c'est que ça fonctionnait avant, quand on avait tout ça, l'Agglo, l'OPH, Gédia, ça fonctionnait, on avait de l'excédent à 5 millions. Donc pourquoi ça ne marche plus maintenant ?

Monsieur le Maire : Une dernière intervention ? Monsieur Gambuto et Madame Gentil, allez-y.

Valentino GAMBUTO : J'ai deux remarques. J'ai une inquiétude et une remarque. Tout d'abord, je partage ces inquiétudes en ce qui concerne la situation financière que l'on a parce que, me semble-t-il, on ne prend pas en considération aussi une évolution importante parce qu'à la limite, même quand on parle de l'énergie, l'augmentation, Maxime, tu as raison, mais il y a des augmentations qui sont bien plus terribles que ça, et notamment autour des investissements, autour de tout ce qui est lourd, les bâtiments, etc. Vous l'avez dit, Monsieur Hirti, ce sont 15 % qui sont passés, mais on en prend encore 20 tranquillement puisque tout devient extrêmement cher en ce qui concerne tout ce qui est autour de la construction.

Sur les projets, on a une partie des projets, et j'allais dire presque heureusement, financièrement qui n'ont pas pu être réalisés à cause des retards pris par la Covid. Et maintenant, on va se retrouver avec des augmentations terribles, une inflation terrible. Le point d'indice, on le sait, qui est terrible aussi. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, sans considérer toutes ces augmentations-là, on est dans une présentation des chiffres qui est inquiétante. Du coup, on réagit en vous disant : "Est-ce qu'on ne va pas dans le mur ?" C'est ce qui vient.

Et là, ce n'est pas un effet d'opposition, c'est que là, on se pose la question. C'est inquiétant quand on voit d'où on vient, où on est et surtout, j'allais presque dire, le ton sur lequel vous nous le dites. C'est-à-dire que le ton est celui quand on prévient que ça va mal se passer : "On tient bien, on va faire de notre mieux, mais on est mal barrés." Le ton sur lequel vous nous le dites, c'est : "Faites gaffe, ça va faire mal." Donc vous nous faites peur.

Et puis, je vous avouerais que j'ai été surpris et embêté parce que vous prenez ma place. J'ai passé 20 ans contre Monsieur Hamel à expliquer qu'il n'y avait pas de transparence, qu'il n'y avait rien du tout. Vous prenez la parole et aujourd'hui, vous expliquez : "Ce n'était pas transparent. On reprend un truc qui était difficile et maintenant, on va devenir transparents." Ce sont des termes qui ont été donnés. Le terme "on a hérité d'une situation difficile", vous écoutez la bande, ça a été dit clairement. Et "avant, on ne faisait pas, mais maintenant, on est transparents, on voit." Ça m'inquiète parce qu'avais-je autant raison que ça ? Je me disais peut-être qu'il y avait un milieu et finalement, c'était inquiétant, semble-t-il. Et maintenant, ça le devient plus parce qu'on est dans la transparence. Vos propos et les chiffres qui sont présentés, sincèrement et pas pour faire un effet d'opposition, sont inquiétants et on est inquiets. C'est à ce titre qu'on intervient.

Monsieur le Maire : Une dernière intervention, je pense. Madame Gentil, je vous en prie.

Carine GENTIL : Très rapidement sur les dépenses de fonctionnement et notamment les dépenses de personnel qui ont augmenté de plus 15 %. Effectivement, le résultat de l'exercice est très dégradé puisqu'il est 10 fois moins important que celui de l'année dernière. On avait sollicité la communication des tableaux concernant les effectifs et on se rend compte qu'entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2021, 40 postes ont été créés, sans compter les postes vacataires puisque c'est hors vacataires ce qu'on nous a communiqué aujourd'hui. Donc nécessairement, eu égard à la dégradation du résultat de l'exercice, vous allez devoir prendre des décisions en matière de personnel. Sur quels critères allez-vous les prendre puisque là, on a l'impression d'une gestion de pompier pyromane ? En termes de personnel, comment allez-vous faire pour faire face aux dépenses pour les exercices à venir ?

Monsieur le Maire : Tout le monde est intervenu ? Ceux qui voulaient intervenir, c'est bon ? Écoutez, j'ai envie de vous dire Talleyrand : "Tout ce qui est excessif est insignifiant." Très sincèrement, vous savez, on peut prendre des chiffres comme ça en dehors d'un contexte. Faire de la mousse avec des chiffres, on sait tous le faire, on sait tous le faire. La réalité, c'est quoi ? C'est qu'on est dans une crise nationale, mondiale, qui a des conséquences sur tout le monde et d'abord, les particuliers. Je pense d'abord sur les particuliers.

Je vous rappelle qu'en 2008, on a rencontré une crise financière majeure et qu'à l'époque, mon prédécesseur avait dit : "Ce n'est pas compliqué, moins 10 % à tout le monde, tous les services sans discussion." On a voulu une méthodologie un peu différente, on est parti sur une base de -7 % pour pouvoir absorber notamment les fluides qui explosent. On n'a pas le bouclier tarifaire, c'est ça ? On a fait -7 %, mais on a une vraie discussion, plus d'une trentaine de réunions avec les services pour dire : "Voilà, comment on peut travailler différemment ? Comment faire des économies ?" Et globalement, tout le monde a joué le jeu et ça nous permet de nous réinterroger sur des fois, des missions ou des choses qu'on opère, comme ça, sans trop y réfléchir, etc. On a parlé du CSU, mais je pouvais parler de plein de choses anecdotiques où on se dit : "Mais on perd un temps agent fou, quoi. On pourrait faire des investissements sur différentes choses et libérer des gens pour faire autre chose."

Je vous rappelle également, et comme vous aimez les bandes et vous regardez les bandes, vous (prenez) les premiers procès-verbaux des conseils municipaux. Je vous ai rappelé une chose très simple, parce que faire des comparaisons, si vous voulez, entre la fin de 25 ans de mandat et le début d'un mandat, oui, si vous voulez, si vous voulez, mais ce n'est pas tout à fait honnête intellectuellement. Quand vous êtes en fin de

mandat, au bout de 25 ans, vous glissez pour laisser une situation financièrement propre, qui puisse prendre la suite.

Je vous ai expliqué aussi qu'on avait une vision très claire de ce qu'on voulait faire de la ville, et qu'on allait monter en cloche, c'est l'expression que j'utilisais à l'époque, à la fois sur l'investissement et sur la masse salariale, pour pouvoir transformer les services, les réorienter, avec un atterrissage fin 2025, qu'on est en train de travailler avec la DGFIP et qui est en accord avec nous, et on sait très bien qu'on a une montée en charge. Mais pour un atterrissage fin 2025, qu'il soit dans les ratios corrects.

Vous pouvez dire qu'on vous raconte ceci ou cela, que franchement, des fois, les interventions, c'est tellement excessif que franchement, c'est des pompiers pyromanes. Franchement, bref. Si vous ne me croyez pas, sachez quand même que lundi soir, la ville de Dreux, à travers moi, a signé avec le directeur départemental de la DGFIP, l'État, la convention d'allègement partenarial. Alors, c'est quoi, ça ? C'est une mesure, une convention qu'on signe avec l'État qui nous permet d'alléger les procédures administratives et financières et budgétaires, parce qu'au regard des critères et de l'audit qui viennent de terminer, nous remplissons les critères pour ce faire, toutes les collectivités en France ne peuvent pas y prétendre. Alors, ce n'est pas moi, ce n'est pas moi, mais l'État considère que. Quand on se prend 3,8 millions sur un exercice et demi finalement ou deux exercices, pourquoi on s'est engagés ? Je rappelle les choses. Pourquoi on s'est engagés dans le centre de vaccination ? Alors, 3,8 millions, il n'y a pas que le centre de vaccination, on s'entend. Pourquoi on s'est engagés là-dedans ? Parce que sur le territoire, on était les seuls à pouvoir le faire. C'est basique, quoi. Ouais, c'est basique. Donc, on a pris nos responsabilités, on l'a fait et on l'a fait d'autant plus que l'État nous a dit à l'époque : "Ne vous inquiétez pas, on va tout compenser". On joue le jeu de la société de solidarité avec l'État et effectivement, entre ce qu'on nous a dit et la réalité, il y a un delta qu'il faut assumer et on assume.

En 2008, Gérard Hamel qui avait très bien fait, avait été prudent pour dire : "Attention, la crise financière arrive, il faut qu'on fasse attention. Les dotations vont baisser." Il y avait déjà ça dans l'esprit. C'est François Hollande qui l'a fait, mais en tout cas, nous, on veut un atterrissage fin 2022 qui remplit ces critères, parce qu'on n'est pas dans une cote d'alerte, mais effectivement, on a perdu. Alors, Monsieur David, un excédent cumulé, c'est 4 millions, peut-être confondu les deux, mais peu importe. Pour un atterrissage correct, il y a des bonnes nouvelles qui sont dans les tuyaux, qui ne sont pas encore officielles et qu'on n'a pas mis dans le document qu'on a présenté. Vous verrez que l'atterrissage sera meilleur. Après, enfin, je ne veux pas entrer dans la polémique, mais tout ça est géré au mieux. On se réinterroge parfois sur les services qu'on a parce qu'on peut faire mieux à moins cher, le Parc des Expositions, quand vous dites : "Dos au mur", sérieusement ! Depuis le début du mandat, je l'ai dit et répété, on s'interroge sur ce Parc des Expositions, parce qu'il n'est pas bien dimensionné, etc. Donc, ce n'est pas une nouvelle. Vous voyez, ce n'est pas (toujours) il faut qu'on trouve des économies. Non ! Non. Donc là, dans les prochaines semaines, prochains mois, je vais demander au Directeur général, Didier Cressot, qui a fait un travail remarquable avec les services. Franchement, je salue le travail qui a été fait, c'était un marathon, les rounds budgétaires, c'était un marathon. On est en train de finaliser avec l'État, l'atterrissage Perspectives financières à fin 2025, on le partagera. Et pourquoi ? Pourquoi on a augmenté la masse salariale ? Parce qu'on avait besoin de redéployer des services avec notre politique.

Et je vous rappelle, vous aimez les bandes, vous pouvez réécouter la bande, mes discours n'ont pas changé, entre 2020 et 2026, il y a 100 départs à la retraite sur 590 ETP. Ça permet de réorienter les choses, mais il faut monter en cloche pour gérer le redéploiement des services. Je vous rappelle aussi, et vous écouterez les bandes, que quand on arrive le 3 juillet aux affaires 2020, on a 550 ETP. Donc, vous pouvez reprendre le chiffre, 550 ETP, et on vous dit, parce que Gérard Hamel a fait le choix de faire un atterrissage qui nous permettait de redéployer des choses, qu'il y avait 40 postes qui étaient non pourvus, 40 postes. Reprenez les bandes. Aujourd'hui, à l'heure où je vous parle, on est à 590 ETP. Les 40 postes ont été pourvus et redéployés, avec les suppressions, créations de postes qu'on fait à chaque fois, on vous fera un bilan là-dessus, etc. Donc

effectivement, sauf que quand on se prend plus de 2 millions d'euros sur les fluides cette année en perspective, je ne sais plus qui. Ils disent dans l'opposition qu'on ne pouvait pas mesurer, si, on mesure, parce qu'on est accompagné par des spécialistes et on mesure l'impact financier en fin d'année. Ce sera peut-être plus, peut-être moins, mais on est prudent là-dessus, on a encore des marges. On essaye de faire les choses avec clairvoyance, et ce qu'on fait, nous, collectivités de Dreux, toutes les collectivités, toutes les mairies en France font la même chose.

Je vous invite quand même, parce que vous pouvez ne pas me croire, avoir des effets de manche sur les choses, enfin, c'était franchement, je vous le dis très sincèrement, c'est excessif et ça, ce n'est pas la réalité. Prenez le rapport de l'AMF sorti par David Lisnard, qui alerte le gouvernement, toute une série de collectivités qui vont dépasser la cote d'alerte, et vous avez raison, mais ce n'est pas notre cas. Ce n'est pas notre cas. Donc, on le fait intelligemment. Moi, aussi je préférerais avoir 10 millions à la fin de l'année, mais je vous rappelle très gentiment et je vais en arrêter là : quand on vote ensemble le retour de la CAF à Dreux, le conventionnement, qu'on crée des centres sociaux, qu'on a voté ensemble, vous regarderez les bandes, on recrute. Vous voyez ce que je veux dire ? Quand vous avez félicité sur la culture, puisqu'on a développé la culture, parce qu'on pense que c'est un levier hyper important pour les gens, pour l'attractivité des territoires, pour que les jeunes puissent aussi aller vers la culture, ça représente des dépenses, mais je vous le dis et je vous le répète : la perspective financière fin 2025, c'est un atterrissage dans les ratios normaux. Donc, s'il vous plaît, parce que quand on est dans l'opposition, on peut vouloir, et je vous comprends, faire des effets de manche, des choses excessives, peut-être pas Monsieur Gambuto qui a peut-être plus d'expérience, mais derrière tout ça, il y a des agents, il y a des familles, il y a des gens. Je vous assure qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Les ratios peuvent être meilleurs, on y travaille et fin 2025, l'atterrissage sera tout à fait correct.

Je clos le débat. Madame Vabre va être la présidente, alors du coup, moi, je m'en vais. Il faut que je sorte, c'est ça ? D'accord ? Excuse-moi, est-ce que tu veux dire un truc ?

Aïssa HIRTI : Non, on ne va pas rentrer dans le débat. Mais je voulais juste répondre à Florence par rapport à ce qu'elle a dit, notamment sur mon positionnement par rapport à l'ancienne équipe municipale. Et je crois que c'était important de rappeler, parce que je l'ai toujours dit, j'ai toujours fait partie de cette équipe, j'ai toujours assumé ce qui avait été fait. Sauf que les choix politiques d'hier, ce ne sont pas les choix politiques d'aujourd'hui. Et à aucun moment, je n'ai mis en cause la gestion de Cherif Derbali. À aucun moment, je ne l'ai pas remis en cause. Je dis juste qu'il faut évaluer les politiques publiques, tout simplement.

Florence ARCHAMBAUDIERE : Ce n'est pas ce tu disais.

Aïssa HIRTI : Si.

Florence ARCHAMBAUDIERE : Non. Non, non. Je vais réécouter les bandes.

Caroline VABRE : Ouais. Je pense que les débats sont clos

Je vous propose de procéder au vote. Est-ce qu'il y a des contre ? Des abstentions ? Alors, les **oppositions toutes réunies** ? Je vous remercie.

Unanimité moins 8 abstentions

36. Compte Administratif – Eau – Exercice 2021

Aïssa HIRTI : On peut faire entrer Monsieur le maire, on va passer au Compte Administratif Budget Eau. Budget Eau, exercice 2021. Donc, c'est le dernier Compte Administratif Budget Eau, parce qu'au 1^{er} janvier 2023, ce budget est transféré à l'Agglomération de Dreux. Donc, en résultat de l'exercice : 414 660 euros. Résultat antérieur : 114 572 euros. Résultat de clôture : 529 000 euros pour la section de fonctionnement. En section d'investissement : résultat de l'exercice : 158 164 euros. Résultat antérieur reporté : 388 723 euros. Résultat de clôture : -230 559 euros, soit un total de +298 693 euros, avec des restes à réaliser à hauteur de 18 653 euros sur ce Budget Eau, qui sera transféré sur ce Compte Administratif Budget Eau qui sera transféré au 1^{er} janvier 2023. Vous avez des questions sur le Compte Administratif Eau ? Non ? C'est bon. On peut y aller.

Caroline VABRE : Je vous propose de procéder au vote, est-ce qu'il y a des contre ? Est-ce qu'il y a des contre sur le Budget Eau ? Compte Administratif, OK.

Des abstentions ? Les oppositions ? Je vous remercie.

Unanimité moins 8 abstentions

37. Compte Administratif – Lotissements – Exercice 2021

Aïssa HIRTI : Le Compte Administratif Lotissements. Résultat de l'exercice : +456 173 euros auquel on ajoute le résultat antérieur de 2 554 000 d'euros, ce qui nous fait un résultat de fonctionnement de clôture excédentaire de 3,10 millions d'euros. Pour la section d'investissement, résultat de l'exercice : -12 652 euros. Résultat antérieur : -2 078 000 d'euros, un résultat de clôture à -2 091 000 d'euros, soit un résultat total de clôture excédentaire de 918 687 euros. Donc, c'est des cessions qu'on a vues tout à l'heure que Jean-Michel a présenté sur le Budget Lotissements. Plusieurs cessions en produits de services pour 456 000 euros qui ont été réalisées sur l'année 2021. Des questions sur le Budget Lotissements ? Merci.

Caroline VABRE : Alors, est-ce qu'il y a des contre ? Des abstentions ? Les oppositions ? Je vous remercie.

Unanimité moins 8 abstentions

38. Compte Administratif – Locations et Parc des Expositions – Exercice 2021

Aïssa HIRTI : Alors, le Budget Locations et Parcs des Expositions. Compte Administratif : résultat de l'exercice au 31 décembre 2021 : excédentaire de 40 571 euros. Résultat antérieur reporté : -76 762 euros, ce qui nous fait un résultat de clôture pour la section de fonctionnement de 36 190 euros. Pour la section d'investissement : résultat de l'exercice : +83 803 euros. Résultat antérieur reporté : 596 000 euros, ce qui nous fait un résultat de clôture pour la section d'investissement de 680 269 euros, soit un résultat total de clôture investissement et fonctionnement de 644 078 euros, avec quelques restes à réaliser en dépenses à hauteur de 90 568 euros. Donc, à l'intérieur, vous allez retrouver dans les recettes de fonctionnement, la subvention d'équilibre de 846 000 euros et puis une partie des dépenses de fonctionnement pour le centre de vaccination, qui est répercutée sur le Budget Parc des Expositions. Des questions ?

Maxime DAVID : Simplement, je connais le Budget Parcs des Expositions, ce n'est pas pour polémique, mais c'est peut-être pour apporter des précisions, puisque je trouve ça très bien que vous ayez fait un bilan du vaccinodrome et de la politique COVID, simplement, il faut aussi dire aux gens qu'à l'intérieur, est intégrée la

valorisation, et vous l'avez dit vous-même, de ce qu'aurait pu faire le Parc des Expositions s'il n'avait pas été vaccinodrome. Donc ça, ce n'est pas de l'argent qui est, un, qui sort de la caisse, donc c'est un peu artificiel, mais je comprends que vous l'avez fait, mais simplement pour dire aux gens que ça ne coûte pas 3,8 millions d'euros comptants à la ville, et en plus, pour revenir sur le propos d'avant, c'est un budget qui est indépendant. Donc en fait, le COVID, lorsqu'il a pu impacter les finances de la ville en partie, c'est notamment sur d'autres budgets et donc, ça ne peut pas servir de justification pour la totalité de la baisse de l'excédent. C'est simplement une précision.

Aïssa HIRTI : Je ne suis pas d'accord avec vous. Pourquoi ? Parce qu'on verse une subvention d'équilibre. Si la ville ne versait pas de subvention d'équilibre, OK, pas de problème, c'est un budget annexe et effectivement, ça doit rentrer dans le budget annexe. À partir du moment où on verse plus de 800 000 euros de subvention d'équilibre, cette subvention d'équilibre, si on n'avait pas le centre de vaccination, on aurait peut être versé moins, tout simplement.

Caroline VABRE : Et je propose de procéder au vote. Est-ce qu'il y a des contre ? Des abstentions ? **Les oppositions ?** Pardon, je l'ai dit un peu trop vite, merci.

Unanimité moins 8 abstentions

39. Compte Administratif – Budget Parkings – Exercice 2021

Aïssa HIRTI : Le point 39, c'est le Compte Administratif du Budget Parkings. Résultat de l'exercice 2021 : déficitaire de 69 000 euros, auquel on ajoute le résultat reporté de 2020, qui était excédentaire de 115 000 euros, ce qui nous fait un résultat de clôture pour la section de fonctionnement de 45 000 euros. Sur la section d'investissement : un résultat de l'exercice excédentaire de 86 240 euros auquel on ajoute le résultat antérieur reporté de 171 000 euros, ce qui nous fait un résultat de clôture sur cette section de 258 000 euros, excédentaire et un résultat total de clôture de 303 715 euros, avec quelques restes à réaliser de 1 679 euros. Donc, sur ce Budget Parkings, bien entendu, il n'y a pas eu en 2021 de subvention d'équilibre. Des questions ? Merci.

Caroline VABRE : Est-ce qu'il y a des contre ? Des abstentions ? Les oppositions ? Je vous remercie.

Unanimité moins 8 abstentions

40. Affectation du résultat de fonctionnement et reprise du résultat d'investissement – Budget principal – Exercice 2021

Aïssa HIRTI : On peut faire entrer Monsieur le Maire.

(Monsieur le Maire) : Madame Philippe va nous chanter une chanson ?

(Josette PHILIPPE) : Avec qui ? Avec Monsieur Gambuto ?

Aïssa HIRTI : On va vous présenter maintenant les reprises de résultats sur les différents budgets. Pour le Budget Principal : résultat de clôture, je ne reviens pas dessus : 4 527 000 euros. Résultat de clôture en investissement : 3 168 000 euros qu'il faut réaffecter en excédent de fonctionnement au budget supplémentaire et l'excédent de clôture d'investissement au chapitre 001 de la section d'investissement. Oui, André.

André HOMPS : Juste, Aïssa, pour rappeler que le résultat de clôture en 2019 était de 10 millions et qu'il est aujourd'hui à 4,5 millions.

Aïssa HIRTI : Alors, en investissement, il était de 10 millions, résultat de clôture, oui, c'est ce qu'on a vu tout à l'heure dans les diaporamas. Effectivement, il y avait 10 millions de résultat et c'est pour ça qu'il y avait une différence entre 2020 et 2021 effectivement. Oui, oui, il faut le voter.

Monsieur le Maire : Peut-être d'autres questions de. Non ? On passe au vote alors. Qui est contre ? Qui est contre ?

Aïssa HIRTI : On est à la délibération 41. La 41.

Monsieur le Maire : Alors 40, on était à 41, donc c'était un retour à l'avant, je veux dire en arrière, pas de problème. Oui, la 40. Je reprends : délibération numéro 40,

qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

41. Attribution de subventions-Budget supplémentaire – Budget principal-Exercice 2022

Monsieur le Maire : Donc là maintenant, on est à la 41. C'est bien ça ? Oui, c'est ça.

Aïssa HIRTI : C'est bien ça, c'est la 41. Il s'agit du Budget Supplémentaire 2022. On vous le présente ce soir avec l'affectation du résultat reporté en recettes de fonctionnement de 4 527 000 euros, des produits de services à hauteur de 50 000 euros liés à des participations. Dotations et participations : 2 322 000 euros de recettes complémentaires. À l'intérieur, on a l'allocation compensatrice, on a des subventions liées à la dotation politique de la ville, sur des travaux d'accessibilité, les écoles maternelles, requalification de la maison Dunant Kennedy et puis les remboursements pour 240 000 euros, entre autres concernant l'Agence régionale de santé.

Sur les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général avec 5 millions de propositions nouvelles et comprenant 2 millions d'euros en plus sur les factures énergétiques, l'entretien du Parc des Bâtes pour 186 000 euros, on a, je vous donne les grandes masses, 208 000 euros pour une provision sur les nettoyages des locaux, 120 000 euros sur l'entretien des terrains, 108 000 euros pour l'aménagement urbain, 12 000 euros pour le centre de vaccination, 74 000 euros sur la jeunesse et 59 000 euros pour les (Flambarts). Sur les charges de personnel, on ajoute 1 423 000 euros pour faire face à... Alors, il y a la grille indiciaire des agents de catégorie C, qui a été refondue au 1^{er} janvier 2022 et on a appris ce matin, l'augmentation du point d'indice à hauteur de (3,5) %, qui va être opérationnelle à partir du 1^{er} juillet. En fait, pour les agents de catégorie C, si on fait en moyenne, avec la refonte de la grille indiciaire, le point d'indice et le ticket d'entrée qu'on a validé en conseil municipal sur le régime indemnitaire à hauteur de 180 euros, on arriverait sur une augmentation d'environ de 10 % sur leur pouvoir d'achat.

Sur les autres charges de gestion courante : 690 000 euros en propositions nouvelles, 48 000 euros pour un complément de subvention d'équilibre au Budget Locations et des Parcs des Expositions, 150 000 euros sur les subventions, le centre de vaccination pour 214 000 euros. En fait, c'est le reversement de la ville de Dreux à la mairie de Vernouillet et 1 200 euros pour un reversement pour le CCAS, toujours pour le centre de vaccination.

Sur les recettes d'investissement, on intègre les 3 millions du résultat d'investissement, puis un virement de la section de fonctionnement pour équilibrer les recettes à hauteur de 725 000 euros. Sur les recettes d'investissement, on a les produits de cession, en propositions nouvelles, pour 3 millions d'euros. À

l'intérieur, vous allez retrouver la vente du sanatorium, le Parc des bêtes pour la Résidence Senior, des terrains à lotir sur Flonville, le 59 rue Saint-Thibault et d'autres terrains à bâtir. On a 600 000 euros de subventions liés au plan de relance. Je crois que Lydie en a parlé tout à l'heure, notamment sur le numérique, dans les groupes scolaires et puis des subventions dans le cadre de la dotation de solidarité à l'investissement local, notamment pour l'aménagement de la place Rotrou pour 140 000 euros et 60 000 euros pour la rénovation énergétique du Palais des sports. Enfin, les dépenses d'investissement. Concernant les dépenses d'investissement, pour le Budget Supplémentaire : 1 million en propositions nouvelles, 1 072 000 euros sur les travaux pour l'acquisition du 72 rue Saint-Martin. En fait, c'est le bâtiment où on souhaite abriter, c'est bien celui-là, la Mission locale, pour 400 000 euros. On se prévoit une petite réserve de 190 000 euros pour de nouvelles acquisitions. J'ai évoqué le numérique dans les écoles pour 163 000 euros. On a des recettes, mais on a également des dépenses engagées, et puis on a 120 000 euros pour le remplacement de radiateurs électriques au niveau du théâtre. Ensuite, sur les études, on rajoute 94 000 euros en propositions nouvelles pour les études. On a des études sur le cœur de ville, une étude globale d'aménagement, qui sont prévues. Voilà sur les dépenses d'investissement et ce je pouvais vous donner comme information pour le budget supplémentaire.

Monsieur le Maire : C'est bon, Aïssa ?

Aïssa HIRTI : Ouais. Pour moi, c'est bon.

Monsieur le Maire : Questions, observations là-dessus ? Madame Archambaudière et Monsieur Homps.

Florence ARCHAMBAUDIERE : De façon simple, nous avons un budget primitif à 48 778 000 de prévu. En 2021, nous avons dépensé 51 millions, avec 500 000 euros de reste, et vous nous proposez donc d'augmenter de 7 millions, 9 millions en plus et de passer à 57 millions. Je m'interroge. C'est-à-dire que 52, c'est juste, mais on passe à 57, tout va bien.

Aïssa HIRTI : Vous voyez bien que le Budget Supplémentaire qui vous est présenté est équilibré parce qu'on est dans l'obligation de présenter un budget équilibré comme toutes les collectivités de France. Effectivement, il y a 7 millions en plus et je viens de vous donner les explications pourquoi il y avait 7 millions en plus. Mais s'il y a 7 millions en plus de dépenses, c'est qu'il y a aussi 7 millions en plus de recettes, pour pouvoir équilibrer le budget. Quand on va avoir les 2 millions de factures d'énergie en plus, il va bien falloir les payer, etc.

M. HOMPS : Ouais, c'est une question un peu technique, c'est que la revalorisation du traitement des fonctionnaires, elle ne touche pas que les agents de catégorie C, elle touche l'ensemble des catégories. Et donc, peut-on savoir, au-delà de l'augmentation en pourcentage, pour ceux qui sont en catégorie C, quelle est la valeur globale ? Quel est l'impact global de cette revalorisation sur la masse salariale ?

Aïssa HIRTI : En moyenne, la catégorie C va avoir une augmentation de l'ordre de 40 euros, 1B : 60 euros et 1A : 80 euros.

Aïssa HIRTI : La masse, il faut qu'on la calcule après, mais on vous la donnera, sans problème. Il faut qu'on le multiplie par le nombre d'agents. C'est opérationnel au 1^{er} juillet et au prochain conseil, on vous donnera. Oui. Effectivement, ce n'est pas sur l'intégralité de la rémunération, c'est uniquement sur l'indice de rémunération, donc le traitement indiciaire. Mais tu as raison, ça touche les A, les B et les C.

Aïssa HIRTI : Non, les 10 %, c'est uniquement les catégories C.

Monsieur le Maire : On ne va plus rien comprendre. Allez, il y avait Monsieur David qui voulait intervenir.

Maxime DAVID : Je voulais simplement vous faire un commentaire sur le caractère additif de toutes les dépenses que vous faites. C'est-à-dire que si on les prend une par une, que ce soit à la voirie que vous avez

en investissement, je parle augmentées par cinq, il y avait des besoins et vous avez raison, je pense qu'il y a encore des besoins, mais donc, fois cinq pour la voirie, immobilisations corporelles, fois deux. Vous avez investi dans le matériel informatique, le transport de véhicules, tout ça. Prise une à une, il y avait certainement un besoin et ça peut se justifier. Moi, ce que je note et quelque part, ce qui m'inquiète, c'est l'accumulation de toutes ces dépenses. Donc en fait, c'est ce qu'on vous avait dit déjà il y a six mois. C'est-à-dire que vous décidez d'augmenter massivement les investissements en soi, pourquoi pas s'il y a des besoins et c'est une stratégie en début de mandat. Mais vous faites en même temps les dépenses de fonctionnement, et ça dans un contexte où vous dites vous-même que vous avez une incertitude sur les recettes à venir venant de l'État. Donc en fait, il y a beaucoup de points d'interrogation, mais pourtant vous investissez et dépensez plutôt, tous azimuts dans toutes les directions en même temps. C'est sur ce point-là que je voudrais alerter, c'est qu'on peut être d'accord sur ce que vous faites, mais est-ce qu'il ne fallait pas plutôt étaler, revoir, renoncer à certaines dépenses eu égard au contexte ? Là vous, vous avez voulu faire tout en même temps, tout de suite, et vous persistez dans cette politique.

Monsieur le Maire : En même temps. Si c'est en même temps, ça devrait vous plaire. Je ne reviens pas sur ce qu'on a dit. On ne va pas faire de la redite, mais oui. Enfin, après, on est réaliste, mais comme toutes les collectivités en France, Monsieur David, comme l'OPH en ce moment, comme je l'ai dit, comme l'agglomération : quand les compteurs explosent parce que du coup, trop de solutions, c'est 10, 15, 20 %, soit on imagine un nouveau projet qui soit, je dirais, faisable financièrement, soit parfois on abandonne. Comme c'est arrivé ce matin en conseil d'administration de l'OPH, vous avez un projet qui avait été décidé en 2019, au regard des coûts qu'on veut nous imposer, et je le comprends, on dit : "On stoppe, on arrête. On (regarde) comment on fait. Ce projet-là, on va le mettre de côté, on va imaginer quelque chose de nouveau, etc." On est réaliste, on n'est pas jusqu'au-boutiste, vous savez.

Et je passe au vote. Qui est contre ? **Les oppositions** ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Unanimité

42. Provisions comptables pour dépréciation des comptes de tiers – Budget Principal

Monsieur le Maire : Allez, on essaie d'accélérer un petit peu peut-être.

Aïssa HIRTI : Alors, le point 43, il s'agit du Budget Supplémentaire pour les subventions. Vous avez le tableau sous les yeux 111 000 euros.

Homme : Non.

Aïssa HIRTI : Excusez-moi, ouais. Moi, je l'ai en 43, mais c'est le même dossier.

Monsieur le Maire : Mais c'est le numéro 42.

Aïssa HIRTI : Ouais, d'accord. 111 000 euros pour le Centre communal d'action sociale. Le Business club : 3 000 euros qu'on avait déjà vu en conseil municipal. Le Secours populaire pour 2 500 euros. Polepharma : 10 000 euros. Et puis, un retrait d'une subvention de 385 000 euros qu'on devait verser à la Roseraie.

Monsieur le Maire : Questions, observations là-dessus ? On passe au vote. Qui est contre ? Non ?

Florence Archambaudière : Juste une question sur la Roseraie.

Monsieur le Maire : Non. Non, attendez Florence. Je n'ai pas donné la parole et puis

je passe au vote, excuse-moi. Donc, je recommence : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

43. Provisions comptables pour dépréciation des comptes de tiers – Budget Principal

Monsieur le Maire : Allez, on passe maintenant à la 43.

Aïssa HIRTI : Alors, il s'agit d'une provision comptable pour dépréciation. En 2022, le montant de la provision s'élevait à 21 447, alors que le solde actuel est de 145 000 euros. Il convient donc de procéder à cette reprise de provision à hauteur de 123 000 euros, tout simplement.

Monsieur le Maire : Merci, Aïssa. Questions, observations là-dessus ?

Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

44. Autorisation de Programme/ crédits de paiement - Travaux de voirie du Boulevard Moderne bois des Fosses Melsunguen

Monsieur le Maire : Allez, le numéro 44.

Aïssa HIRTI : Alors, le 44.

Monsieur le Maire : Crédits de paiement.

Aïssa HIRTI : Ouais, c'est ça. Il s'agit de la mise en place d'autorisation de Programme et de crédits de paiement. Le premier, c'est pour le Boulevard Moderne Bois-des-Fosses et Melsungen. En fait, c'est un document qui permet d'être beaucoup plus transparent sur les opérations de travaux et qui permet d'échelonner, au lieu d'inscrire le montant total de l'opération, de l'échelonner sur plusieurs années. Donc, sur cette opération, on a un montant global de l'autorisation de programme de 1 210 000 d'euros. On prévoit 380 000 euros en 2022 et 830 000 euros en 2023. Ce type de document, vous allez le voir plus souvent.

Monsieur le Maire : Merci, Aïssa. Questions, observations là-dessus ?

Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

45. Autorisation de Programme/ crédits de paiement - Travaux de voirie de la rue Esmerly Caron

Monsieur le Maire : Allez, on enchaîne la 45.

Aïssa HIRTI : Alors, l'APCP, celui-ci, c'est pour la rue Esmerly Caron pour un montant de 1 140 000 d'euros, 640 000 euros en 2022, 500 000 euros en 2023.

Monsieur le Maire : Questions, observations là-dessus ?

Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

46. Autorisation de Programme/ crédits de paiement - revitalisation des abords de la Blaise du Square de la République

Monsieur le Maire : Et on passe à la 46.

Aïssa HIRTI : Alors, il s'agit de la renaturation des abords de la Blaise et du Square de la République pour un montant de 1 500 000 d'euros : 600 000 euros en 2022, 900 000 euros en 2023.

Monsieur le Maire : Merci Aïssa. Questions, observations là-dessus ?

Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

47. Affectation d'une partie du résultat d'exploitation et reprise du résultat d'investissement – Budget Eau – Exercice 2021

Monsieur le Maire : Allez, la 47.

Aïssa HIRTI : Alors, c'est l'affectation du résultat d'exploitation sur le Budget Eau. Je ne vais pas reprendre les éléments qu'on a vus tout à l'heure, juste l'excédent de 249 212 euros en investissement sur l'article 1068 et de reporter le solde de 280 000 euros en section d'exploitation au chapitre 002.

Monsieur le Maire : Merci, Aïssa. Questions, observations là-dessus ?

Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie

48. Budget Supplémentaire – Budget eau – Exercice 2022

Monsieur le Maire : Allez, la 48.

Aïssa HIRTI : 48, c'est le Budget Supplémentaire concernant le Budget Eau, on reprend.

Monsieur le Maire : C'est ça, oui. Tout à fait.

Aïssa HIRTI : Budget Supplémentaire Budget Eau. Je regarde s'il y avait les éléments, mais je ne pense pas. Il n'y avait rien de particulier. On a affecté le résultat de 280 000 euros en recettes de fonctionnement et en investissement, des dotations à hauteur de 249 000 euros sur le Budget Supplémentaire Eau.

Monsieur le Maire : Questions, observations là-dessus ?

On passe au vote. Qui est contre ? Contre, le Budget Eau ?

Aïssa HIRTI : Budget supplémentaire Eau ?

Monsieur le Maire : Voilà. **Donc les oppositions, contre**

Je vous remercie.

Majorité, 8 voix contre

49. Transfert de l'exercice de la compétence distribution d'eau potable à la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux

Monsieur le Maire : Et on passe donc au 49, c'est ça ? Oui, c'est ça 49.

Aïssa HIRTI : C'est ça. C'est la reprise de résultat pour le Budget Locations et Parc des Expositions, de reprendre le déficit de 36 000 euros en fonctionnement au chapitre 002 et de reporter l'excédent de clôture d'investissement 575 814 euros en investissement au chapitre 001.

Monsieur le Maire : Merci, Aïssa. Questions, observations là-dessus ?

Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est bon

À l'unanimité ? Merci.

50. Reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement – Budget Locations et Parc des Expositions – Exercice 2021

Monsieur le Maire : Allez, on passe au 50.

Aïssa HIRTI : Alors, le 50, c'est le Budget Supplémentaire Locations et Parc des Expositions, avec l'affectation du résultat de fonctionnement reporté à hauteur de 36 000 euros, des recettes à hauteur de 48 000 euros en propositions nouvelles sur la section de fonctionnement. En recettes d'investissement, le solde d'investissement est reporté pour 575 000 euros et des immobilisations corporelles à hauteur de 466 000 euros et 20 000 euros en immobilisations incorporelles (des travaux à faire).

Monsieur le Maire : Merci, Aïssa. Questions, observations là-dessus ?

On passe au vote. Qui est contre ? Les oppositions ? Qui s'abstient ?

À l'unanimité ? Je vous remercie.

51. Budget Supplémentaire – Budget Locations et Parc des Expositions – Exercice 2022

Monsieur le Maire : Là, on passe à la 51. C'est ça ?

Aïssa HIRTI : La 51, c'est une provision pour dépréciation. La provision est de 3 491 euros alors que le solde actuel est de 584. Donc, constituer une dotation complémentaire à hauteur de 2 907,95 euros.

Monsieur le Maire : La prochaine fois, franchement, on commande des pizzas. Il est trop tard là. J'ai demandé au gardien qu'il aille chercher des petits gâteaux, mais non, ça n'est pas sérieux. Moi, j'ai faim, c'est vrai. Questions, observations là-dessus ? Non. C'est très gentil de votre part.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

52. Provisions comptables pour dépréciation des comptes de tiers – Budget Locations et Parc des Expositions

Monsieur le Maire : Allez, on passe à la 52. On va y arriver.

Aïssa HIRTI : La 52, c'est la reprise des résultats pour le Budget Parkings, 45 626 en section d'exploitation au chapitre 002 et 258 000 euros en investissement au chapitre 001.

Monsieur le Maire : Merci, Aïssa. Questions, observations là-dessus ?

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

53. Reprise des résultats d'exploitation et d'investissement – Budget Parkings – Exercice 2021

Monsieur le Maire : La 53, Aïssa.

Aïssa HIRTI : C'est le Budget Supplémentaire concernant le parking avec l'affectation du résultat d'exploitation en recettes d'exploitation à hauteur de 45 000 euros pour le fonctionnement, et en investissement, c'est le report du solde d'investissement à hauteur de 258 000 euros. 262 000 ?

Monsieur le Maire : J'ai 284 000. Non, ce n'est pas ça ? C'est ça. Plus personne ne suit. Il y a un black out, 284 000 ?

Aïssa HIRTI : Non, le solde, c'est 258 000. Après, c'est des opérations d'ordre, en fait.

Monsieur le Maire : C'est ce qui est dans la délibération. Questions, observations là-dessus ? Non.

Je passe au vote. Qui est contre ? Qui est contre ? **Les oppositions sont contre.** Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Majorité, 8 voix contre

54. Budget Supplémentaire – Budget Parkings – Exercice 2022

Monsieur le Maire : On passe à la 54. Allez, eau potable, avec l'agglomération de Dreux, c'est ça ?

Aïssa HIRTI : Alors, c'est le transfert de la compétence Eau, je l'ai évoqué à partir du 1^{er} janvier 2023, à l'agglomération du Pays de Dreux. Donc, c'est eux qui vont gérer le budget Eau ?

Monsieur le Maire : Oui, mais c'est légal. Ça devait être fait déjà depuis au moins un an. C'est ça. Questions, observations là-dessus ? Vous avez suivi l'opération, on en avait parlé déjà à l'Agglo.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

Assemblées

55. Compte-rendu des décisions prises en application des dispositions de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire : Et on finit par quoi alors ? Du coup, les décisions, c'est ça ?

Aïssa HIRTI : C'est ça.

Monsieur le Maire : Il y en a encore d'autres après ou pas ? Il y a des questions là-dessus sur les décisions ?

Monsieur Fontaine étant absent, peut-être moins de questions. Madame Gentil, vous avez pris la relève, c'est bien ?

Carine GENTIL : Oui, il faut bien pour vous faire plaisir. Juste une question sur les décisions numéro 84, 95 et 103, qui concernent toutes les trois la sollicitation d'une subvention pour l'éclairage du Stade Jean Bruck. Donc sur trois décisions différentes pour un montant total de 229 000 euros. Pourriez-vous nous justifier ce montant, puisque l'éclairage d'un stade, ça coûte en moyenne quatre 80 000 euros ?

Aïssa HIRTI : Non, non, vous vous trompez, on est largement, largement au-dessus. Je crois que la dernière étude sur l'éclairage du Stade Jean Bruck, on était aux alentours, pas loin de 500 000 euros.

Carine GENTIL : C'est très excessif par rapport à tous les autres stades de France.

Aïssa HIRTI : Non, je vous assure. Alain Guenzi, je ne sais pas si...

Alain GUENZI : Oui, ce n'est pas un problème, c'est que les installations sont vraiment vieillissantes, il faut remettre, je dirais, pour des économies d'énergie, avoir passé sur un éclairage LED qui permet de doser l'intensité en fonction des activités, c'est-à-dire que l'éclairage pendant les entraînements sera moins élevé, l'éclairage pendant les matchs correspondra aux normes que l'on doit effectuer. L'éclairage du stade, il n'y a pas que l'éclairage du stade en tant que tel, il y a tout le parc en fin de compte sportif avec les tennis, avec les terrains trois, les terrains quatre, il y a les lignes d'alimentation qui datent des années 70 qu'il faut changer. C'est-à-dire qu'il faut refaire des tranchées pour amener les câbles sur lesquels il n'y a pas de déperdition électrique. Et donc, c'est vraiment la restructuration complète de l'éclairage du complexe sportif Jean Bruck, du Palais des sports, du tennis, du terrain trois, du terrain quatre.

Carine GENTIL : Puisqu'il est marqué "stade", c'est pour ça.

Monsieur le Maire : Oui. Merci. Ce sont des précisions techniques. Je pense que ça répond en partie à la question, j'imagine, parce que dès qu'on touche les VRD, et qu'on refait des trucs comme ça, c'est... OK. Madame Gentil, c'était la même chose ? D'accord. Il y avait d'autres questions sur les décisions ? Il n'y avait pas ? Oui, on **prend acte**.

56. Compte-rendu des décisions prises en application de la délibération DEL2021-208 du 14 décembre 2021 adoptant la fongibilité des crédits dans les sections de fonctionnement et d'investissement (M57)

Monsieur le Maire : Et c'est quoi, la dernière, parce que je n'ai pas vu la dernière du coup ?

(Carine GENTIL) : C'est une décision sur (la fongibilité des crédits).

Monsieur le Maire : Attendez, si tout le monde parle en même temps, je n'entends pas. Oui, c'est quoi ?

(Carine GENTIL) : La dernière délibération, c'est la décision sur la fongibilité des crédits.

Monsieur le Maire : C'est une décision ? Vas-y.

Aïssa HIRTI : Je ne savais pas, donc il fallait prendre acte de la dernière décision, sur la fongibilité des crédits, en fait, c'est un virement, c'est ce qu'on avait vu lorsqu'on a migré sur la M57. On peut virer des crédits d'un chapitre à un autre, on a viré 6 525 euros du chapitre 21 au chapitre 20. Il faut qu'on acte cette décision.

Monsieur le Maire : On peut **prendre acte** de cette décision.

Nous avons épuisé l'ordre du jour, je vous souhaite de très bonnes vacances pour ceux qui ont la chance d'en prendre, et on se retrouvera tous les 16 août pour la (libération de voix).

Allez, bonne soirée ! Le 14 juillet, bien sûr !